

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 31 mai 2021 à 13 h 30
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 31 MAI 2021

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme ANABELLE BEAUDOIN (DM34)	1
ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR) (DM64)	
M. Mathieu Rouleau	8
RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN (DM130, DM130.1)	
M. Guy Ouellet	18
ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (DM86, DM86.1)	
Mmes Maryse Vermette et Elise Laferrière	
28 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT (RNCREQ) (DM109, DM109.1)	
MM. Martin Vaillancourt et Benoît Delage	36
SUSPENSION	
REPRISE	
EXPLOITATION JAFFA INC. (DM113, DM113.1)	
Mme Magalie Pouliot.....	45
INSERTECH (DM125)	
Mme Marie-France Bellemare et M. Saad Sebti	53
M. CHARLES MONTPETIT (DM138, DM138.1).....	66
GAZON SAVARD SAGUENAY INC. (DM147, DM147.1)	
Mme Marcelle Tremblay et M. Jean Philippe Monfet	74

SÉANCE AJOURNÉE AU 31 MAI 2021 À 19 H

**SÉANCE DU 31 MAI 2021
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et Messieurs, bon après-midi et bienvenue à cette septième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

10

Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné de mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

15

Cet après-midi, nous aurons 10 mémoires de présentés. Le temps alloué à chacun est de 15 minutes, incluant potentiellement une période de cinq minutes d'échanges avec la commission. Nous vous demandons de respecter les 10 minutes qui vous sont allouées pour votre présentation, afin que nous puissions prendre le temps d'échanger avec vous.

20

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme ANABELLE BEAUDOIN (DM34)**

25

LE PRÉSIDENT :

Sans plus tarder, j'invite madame Anabelle Beaudoin-Ménard à venir présenter son mémoire.

Mme ANABELLE BEAUDOIN :

30

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

35

Oui, très bien, merci. Allez-y, Madame.

Mme ANABELLE BEAUDOIN :

40

Merci beaucoup. Je prenais une minute justement au regard du sujet qui a été abordé de faire un retour sur une approche un petit peu plus préventive de la gestion justement des résidus ultimes, je voulais justement poser la question : pourquoi est-ce qu'on produit autant de déchets? Pourquoi est-ce que les citoyens, les entreprises, les organisations produisent autant de déchets? Pour moi, citoyenne, c'est vraiment parce que c'est facile et ça coûte moins cher.

45

Je suis bénévole pour Croque ton quartier Beauport, je suis également bénévole pour l'Association québécoise Zéro Déchet. Je suis étudiante au baccalauréat en administration, à la TÉLUQ, et je travaille pour le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, comme technicienne en organisation scolaire, puis j'aimerais ça apporter ma réalité à moi, mais également la réalité des personnes qui m'accompagnent dans mes projets bénévoles, mais également au travail, à la maison.

50

Comment je vois ça? C'est que j'essaie souvent de sensibiliser les gens à des pratiques écoresponsables puis également de favoriser le pouvoir d'agir citoyen, tant autant quand on parle de réduire le gaspillage alimentaire, mais également de minimiser la consommation de produits à emballage unique ou à favoriser l'achat d'articles de seconde main.

55

En bref, ce que vous allez comprendre, c'est que je favorise beaucoup de changer les habitudes de consommation. Et je ne comprends pas pourquoi, à ce moment-ci, ce n'est pas quelque chose qui est envisagé, ou est-ce que c'est envisagé? C'est un petit peu ça, ma question, à ce niveau-là.

60

Je vais commencer par parler un petit peu des barrières que moi je vois à ce niveau-là. On parle de :

65

- la visibilité des alternatives qui sont dites « zéro déchet », vous m'excuserez le terme;

70 - mais également de la perception des gens par rapport justement à la gestion de leurs propres résidus ultimes. Encore une fois, je parle en tant que citoyenne, mais c'est la même chose, selon moi, pour les entreprises et les organisations;

- puis le coût et la planification nécessaires pour soit la réorientation de ces habitudes-là ou simplement pour le maintien de certaines qui existent déjà.

75 J'ai certaines suggestions à vous faire à ce niveau-là quand on parle de favoriser les alternatives d'économie circulaire. Donc, je pense que c'est, oui, aux entreprises de mettre en place des systèmes de gestion, justement, de réutilisation des contenants, pour limiter les plastiques à usage unique, mais également, pour les clients, les consommateurs, je pense que c'est important de mettre en place des systèmes où est-ce qu'on va pouvoir avoir soit une consigne ou un tarif réduit ou quelque chose comme ça pour pouvoir abolir lesdits sacs de plastique légers de fruits et légumes à l'épicerie.

80
85 Donc, vous voyez un petit peu où est-ce que je vais avec ça. Ou, admettons, chez les restaurateurs, est-ce que ce ne serait pas possible d'apporter nos propres contenants? Donc, c'est un petit peu mon avis à cet effet-là.

85
90 Par la suite, on peut aussi améliorer l'accessibilité des produits en circuit court, donc de rendre plus accessibles les commerces de proximité qui minimisent les emballages puisqu'on n'a pas besoin d'une conservation plus longue à cause des frais de livraison, ce genre de choses là, mais également, au niveau du coût, je pense que les produits locaux sont souvent plus chers, plus facile pour moi d'acheter ma laitue à 0,99 \$ chez Super C qu'à 5 \$ dans un panier de fruits et légumes que je vais devoir commander d'avance.

95 Donc, c'est de rendre tout ça un petit peu plus facile, plus accessible pour tout le monde, pour monsieur madame Tout-le-monde qui n'a pas le temps, disons-le comme ça. Souvent, le temps est un enjeu majeur. Donc, c'est un petit peu comme ça que je le vois.

Par la suite, j'aimerais aussi souligner la revalorisation des déchets. Dans les ménages, comme je vous disais, c'est un petit peu complexe parce que, souvent, on a train de vie qui est très

100 rapide, où est-ce qu'on va travailler de 9 à 5, évidemment certains qui ont des enfants, donc il y a beaucoup, beaucoup de temps qui est alloué juste au train de vie.

105 Par contre, pour les entreprises, est-ce qu'il y a quelque chose à faire par rapport au gaspillage alimentaire, aux articles alimentaires qui vous être jetés? Aux fruits et légumes, on voit des alternatives, des fruits et légumes moches dans les épicerie, donc ça peut être une belle alternative.

110 Mais, encore une fois, ils sont emballés dans des barquettes avec un deuxième emballage, parfois deux ou trois sacs. Acheter des carottes sans qu'elles soient dans un sac, c'est compliqué. Trouver des articles qui ne soient pas suremballés, c'est très complexe. Puis, souvent, ils vont coûter plus cher.

115 Au niveau, justement, des résidus alimentaires, je voulais aussi énoncer les partenariats qui pourraient avoir lieu entre des organismes comme les soupes populaires et les épicerie à cet effet-là.

120 Également, j'aimerais parler de vermicompostage. Je pense qu'il y a beaucoup d'idées préétablies ou de perceptions qui sont biaisées par rapport à la difficulté et au désagrément du vermicompostage. Ce n'est pas très véhiculé non plus comme pratique, il n'y a pas énormément de gens qui en parlent, pourtant, je crois qu'avec les sites de compostage urbains qui se remplissent et pour lesquels les listes d'attente sont très, très longues, bien, ça pourrait être une solution qui serait adaptée.

125 Puis pendant qu'on continue sur les déchets, pourquoi ne pas parler également de fréquence de collecte des déchets dans les quartiers? J'ai l'impression qu'actuellement le fait que le camion poubelle passe à toutes les semaines et le recyclage aux deux semaines, ça envoie l'image que c'est normal qu'on remplisse, en fait, la poubelle à toutes les semaines.

130 Ça peut être normal pour certains, maintenant, est-ce qu'on peut avoir un levier qui peut favoriser que les gens le fassent plutôt aux deux semaines qu'aux semaines? Est-ce qu'il ne peut pas y avoir un incitatif ou quelque chose pour aider les citoyens à dire, bien, ça vaut la peine de faire attention de ne pas remplir le bac puis de s'assurer de revaloriser les déchets ou d'y penser à

deux fois avant d'acheter quelque chose qu'on sait que tout l'emballage qu'il y a autour va se ramasser au recyclage. Donc, j'espère que vous voyez un petit peu où est-ce que je m'en vais avec ça.

135

Au niveau des textiles, par la suite : pas évident de donner une deuxième vie à nos vêtements et à nos accessoires textiles quand on n'est pas un maître de la machine à coudre. Entre vous et moi, encore une fois, ça, c'est du temps, c'est beaucoup d'énergie.

140

Pourquoi ne pas, alors, supporter soit les travailleurs autonomes ou des initiatives communautaires ou collectives qui visent justement la revente ou le don d'articles de seconde main à cet effet-là, justement parce que des textiles, souvent, ça va à la poubelle? Il n'y a pas d'autres solutions outre peut-être le Village des Valeurs du coin ou ce type de solution là.

145

Je voudrais juste terminer justement en vous mentionnant que, tout ça, je l'apporte vraiment dans une optique de sensibiliser les gens à leur façon de consommer. Je ne parle pas nécessairement de campagne de publicité ou de marketing. Je parle de leviers socioéconomiques où est-ce qu'on devrait plutôt peut-être encourager les entreprises, les organisations à être sensibilisées à ces enjeux-là, et elles-mêmes montrer l'exemple.

150

De s'asseoir à la table et de dire « Qu'est-ce qu'on fait? Comment est-ce qu'on le fait? » pour montrer aux gens que c'est possible, nous aussi, en tant qu'organisme, en tant qu'entreprise, de diminuer nos déchets, et de les aider à faire de même. De s'arranger pour que ce soit plus facile pour les gens de prendre un contenant qui est consigné que de prendre un petit sac qu'ils vont mettre à la poubelle après.

155

D'encourager les producteurs locaux, de proximité, les restaurants, les bouchers, les épiciers justement à accepter les contenants réutilisables et les accompagner dans ce processus-là justement de changement, parce que, disons-le, ce n'est pas encore *mainstream*. Disons ça comme ça.

160

De supporter aussi bien entendu les minorités qui font des pieds et des mains pour faire de leur réalité écoresponsable un mode de vie qui est tout à fait habituel. Je parle également de mes concitoyens qui veulent changer leurs habitudes de consommation et des commerçants également

165 qui travaillent d'arrache-pied, on parle de plusieurs magasins en vrac, pour que leurs méthodes écoresponsables épousent les idéaux de leur clientèle et pour aller de l'avant en ce sens-là.

170 C'est de rendre le mode de consommation écoresponsable plus attrayant, plus facile et plus accessible pour la minorité actuelle, mais également pour la majorité à venir. Donc, voilà, ça complète pour moi.

LE PRÉSIDENT :

175 Merci, Madame Beaudoin. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

180 Merci beaucoup, Madame Beaudoin, d'avoir déposé un mémoire, très intéressant. Vous avez parlé pendant votre présentation de faciliter l'accès aux commerces locaux, et dans votre mémoire vous dites : « Je ne parle pas de campagne marketing [...], je parle des leviers socioéconomiques encourageant les producteurs locaux [...] »

185 J'aimerais ça que vous m'expliquiez comment est-ce que ça peut se matérialiser quand vous parlez des leviers socioéconomiques. Qu'est-ce que vous avez exactement en tête qui pourrait être fait?

Mme ANABELLE BEAUDOIN :

190 Dans ma réalité à moi, le zéro déchet, ça n'existait pas. Il y a peut-être un an j'ai découvert que ça existait de faire attention à ce qu'on met dans le bac de recyclage. Quand je parle de leviers socioéconomiques, je parle juste de démontrer que ça existe, que ça a sa place.

195 On pense à des alternatives comme NousRire, qui sont des groupes d'achat de vrac, vraiment une collectivité de gens, un groupe de gens qui vont acheter en vrac, mais en très grande quantité, qui vont justement payer un peu moins cher parce que, souvent, le problème justement des commerces locaux, c'est que c'est plus coûteux, c'est un petit peu plus compliqué aussi parfois, c'est plus difficile à trouver dans n'importe quelle épicerie, puis on se retrouve à faire trois, quatre,

200 cinq commerces quand on a besoin d'une épicerie qu'on aurait pu juste faire une fois chez Maxi, tu sais, je donne un exemple comme ça.

205 Mais pour moi, c'est vraiment la disponibilité, soit dans les régions, admettons à Beauport, bien, il n'y en a pas, de commerces en vrac. C'est la même chose dans le secteur un petit peu plus loin, vers Sainte-Anne-de-Beaupré, tout est concentré à Québec dans le centre-ville, donc c'est un petit peu plus loin.

210 Donc, est-ce que ça vaut la peine de réduire mon empreinte de carbone quand je dois prendre la voiture pour aller jusqu'au centre-ville de Québec pour acheter ce qu'il me faut, ma farine, dans un plat... je ne sais pas si vous comprenez un petit peu mon point de vue à cet effet-là, donc c'est vraiment de les rendre plus accessibles, autant au niveau du coût que de la proximité.

210 **LE COMMISSAIRE :**

215 Puis de les rendre plus accessibles au niveau du coût. Au niveau de la proximité, ce que je comprends de ce que vous dites, c'est un peu le problème de l'œuf puis de la poule. S'il y a des commerces vont y aller, ou bien est-ce que les gens vont demander que des commerces s'installent? Mais au niveau du coût, comment est-ce qu'on peut... quand vous nous dites qu'il faut que les coûts soient plus abordables, comment ça peut se faire, ça, encore là, en pratique?

220 **Mme ANABELLE BEAUDOIN :**

225 Je sais qu'admettons, pour les producteurs qui essaient de faire du bio, aller chercher la mention « Bio », ça prend quatre ou cinq ans, puis ils doivent vraiment prouver qu'ils ont fait toutes les méthodes – je ne m'y connais pas, je n'ai pas un bac en agriculture ou quoi que ce soit – pour être capables d'aller chercher cette fameuse mention-là, qui coûte très cher parce que, pendant quatre ou cinq ans, il faut que tu sois viable, il faut que tu continues à faire des sous, même si tu n'as pas ta mention.

230 Donc, c'est des coûts, tout ça, pour les producteurs. Je pense que, déjà, de faciliter cet accès-là ou, tu sais, est-ce que « Bio » c'est vraiment la réponse? Est-ce qu'on ne peut pas avoir des producteurs agricoles qui vont vers des méthodes de culture qui soient respectueuses, en

permaculture, ou qui soient respectueuses de l'environnement sans avoir le « Bio » puis rendre ça plus accessible?

235 C'est un petit peu... le coût, selon moi, il vient de là. Il vient entre autres de ça, mais également de toutes les petites barrières pour les commerces, justement, les taxes, les coûts fixes, ce genre de choses là.

LE COMMISSAIRE :

240 Je vous remercie beaucoup, Madame Beaudoin.

LE PRÉSIDENT :

245 Merci, Madame.

M. MATHIEU ROULEAU (DM64)

250 **LE PRÉSIDENT :**

Nous appelons maintenant monsieur Mathieu Rouleau.

M. MATHIEU ROULEAU :

255 Oui, bonjour. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

260 Allez-y. Oui, la parole est à vous.

M. MATHIEU ROULEAU :

265 Merci. Alors, merci, Messieurs les Commissaires, Monsieur le Président, Monsieur le
Commissaire, de nous offrir la chance, à notre association, de présenter un mémoire devant une
commission.

270 Je me présente : mon nom est Mathieu Rouleau, je suis président du conseil d'administration
de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles, alors l'AOMGMR,
nommément appelée.

275 Alors, c'est un regroupement d'organismes municipaux visant notamment à fournir un soutien
technique aux élus et aux gestionnaires municipaux par la mise en commun de l'expertise
municipale en gestion de matières résiduelles.

À titre d'information, nos membres offrent des services en gestion de matières résiduelles à
plus de 85 % de la population québécoise et sont répartis à la grandeur de la province. Alors,
l'AOMGMR accompagne ces municipalités membres avec l'objectif de favoriser, bon, une gestion
plus efficace et efficiente, tout en respectant la capacité de payer des citoyens.

280 Je suis aussi directeur général adjoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-
Jean, qui a aussi préparé un mémoire pour la commission.

285 Alors, le présent mémoire de AOMGMR exprime la position et les préoccupations de la
grande majorité des organisations municipales au Québec concernant l'élimination des résidus
ultimes.

290 Au Québec, depuis 2008, l'année qui a vu naître la première politique de gestion de matières
résiduelles, ça a fait déjà plus de 20 ans, les choses se sont améliorées. On a vu de nouveaux
services, de nouvelles infrastructures dans le paysage québécois : magasins de réemploi, bacs de
recyclage, écocentres, bacs bruns depuis peu, tous les moyens pour éviter l'enfouissement.

Notre association a décidé d'aborder davantage le cas des régions. Pourquoi? Car nous
croyons, à la lumière de l'information transmise lors de cette commission, que vous avez entre les

295 mains un portrait assez fidèle de la situation dans les grands centres. Alors, nous avons décidé un peu de plus focaliser sur la réalité qui est assez différente dans plusieurs régions du Québec.

Alors, nous nous sommes attardés sur quatre grands sujets : la planification régionale, l'enfouissement en région, l'incinération ainsi que la biométhanisation.

300 Avant tout, j'aimerais contextualiser un peu le rôle des municipalités. Dans la chaîne de consommation d'un produit, les municipalités sont la toute fin. Bon, il y a le concepteur, le fabricant, qui met en marché, qui fait le choix du contenu de son produit et de son emballage.

305 Ensuite, il y a le consommateur, qui a le choix d'en faire l'achat, de l'utiliser, de le réutiliser, de le recycler ou de l'éliminer. Puis en bout de course, la municipalité, selon les différents choix qui ont été faits en amont par les autres acteurs, collecte la matière et, si elle va dans le bac brun, bien, s'occupe de son... dans le bac noir, excusez, s'occupe de son élimination.

310 Je tenais à l'aborder avec vous pour qu'on comprenne bien l'influence des municipalités dans le système. Oui, elles peuvent sensibiliser les citoyens sur l'utilisation des services en gestion de matières résiduelles, mais en amont, il y a des choix que les municipalités ne contrôlent pas.

Alors, le premier sujet qu'on voulait attirer votre attention, c'est la planification régionale. Alors, depuis 2003, les MRC doivent faire la planification en gestion de matières résiduelles, bon, les fameux plans de gestion de matières résiduelles qu'on a entendus depuis le début des travaux, maintenant qui est un terme connu par tous.

320 Au Québec, on est présentement à la troisième vague de plans de gestion. Nous, en tant qu'association, nous sommes d'avis que cette planification devrait se faire sur un horizon de 10 ans. Alors, contrairement à d'autres planifications municipales, comme l'aménagement du territoire à tous les cinq ans, on croit que la gestion de matières résiduelles demande une planification à plus long terme, car elle implique une vision à plus long terme.

325 Puis dans certaines régions, au niveau de l'échelle d'application, nous croyons que la planification de la gestion des matières résiduelles à une échelle plus étendue que celle de la MRC peut être avantageuse. Souvent, c'est le cas – on a vu deux, trois MRC, même quatre MRC dans

certains secteurs se mettre ensemble –, mais elle doit se faire sur une base volontaire, consensuelle des instances municipales locales pour que ce soit gagnant.

330

Deuxième thème qu'on voulait aborder aussi avec vous et qu'on a abordé dans notre mémoire, c'est qu'au Québec il existe deux modèles d'affaires, comme on a pu le voir durant les travaux de cette commission : les sites privés, majoritairement à plus gros volume; les sites publics, qui sont plus petits puis situés majoritairement en région. Vous comprendrez que la mission de ces deux modèles est très différente.

335

Les sites d'enfouissement publics en région devant appliquer la même réglementation que les mégas sites privés desservant les régions urbaines, mais leur tonnage reçu annuellement est de beaucoup inférieur, puis il en résulte souvent un tarif à la tonne qui est supérieur. On parle d'environ 125 \$ la tonne et plus dans plusieurs régions, comme vous l'avez entendu durant les travaux de la commission.

340

Puis il y a un autre élément aussi en lien avec l'enfouissement, c'est concernant la fameuse redevance. Je pense que ça a été discuté à plusieurs reprises, mais on voulait remettre l'emphase sur ce sujet, c'est que dans plusieurs des régions, le coût de l'enfouissement, majoré du coût de la redevance, excède actuellement déjà les coûts de la collecte sélective puis de valorisation des matières organiques.

345

Rappelons que les buts recherchés, bien, par le gouvernement, c'est de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées en créant artificiellement un déséquilibre économique entre le coût de l'enfouissement puis celui de la valorisation des matières résiduelles. Je prends l'exemple, bon, un exemple que je connais bien, celui-là du Lac-Saint-Jean : le recyclage est à 0 \$ la tonne, la matière organique étant autour de 60-65, et l'enfouissement est autour de 135. Alors, on a déjà cet effet-là recherché par la redevance.

350

355

En bref, l'augmentation de la redevance à l'enfouissement, bien, elle devrait être modulée par région, en fonction de l'écart entre le tarif d'élimination et celui des filières de valorisation. Alors, c'est un petit peu la recommandation, l'orientation qu'on aimerait y donner.

360 Ensuite, le troisième sujet, ça touchait principalement l'incinération. Globalement, pour nous,
nous ne croyons pas que l'incinération soit une avenue avantageuse pour toutes les régions. On
associe souvent l'incinération à un mode d'élimination des matières résiduelles associé à un revenu
potentiel généré par la production d'énergie. Mais, au Québec, bien peu d'incinérateurs sont
employés en cogénération. C'est un fait.

365 Alors, l'application des dispositions de la réglementation sur l'assainissement de
l'atmosphère, le faible coût de l'énergie – c'est notre réalité ici au Québec, dans la province – rend
l'incinération économiquement, souvent, moins pertinente, comparativement à l'enfouissement, au
niveau rentabilité.

370 Il ne faut pas oublier aussi qu'un incinérateur, il rejette environ 30 % de cendres, qu'il faut
enfouir de toute façon dans un lieu d'enfouissement technique. Alors, il faut, nous, selon ce qu'on
croit, il faut aussi développer, il faut développer nos connaissances dans le domaine, parce que ces
nouvelles technologies là peuvent faire partie de la solution dans certaines régions. Et, pour ce
375 faire, il est essentiel de développer les connaissances de ces procédés.

Il est également primordial que des critères, puis je pense que ça a été évoqué lors de la
présente commission, que les critères de valorisation énergétique soient définis par le
gouvernement. Alors, c'est quelque chose qu'il faudrait qui soit mis dans les cartons, pour en venir
380 à une élaboration de critères.

Puis selon nous, ces critères devraient concerner la performance du traitement, son impact
environnemental, l'efficacité énergétique du procédé ainsi que la possibilité ou non de valoriser
facilement les extrants, les fameuses cendres.

385 En bref, l'incinération ne présente pas un mode d'élimination de résidus ultimes avantageux
pour toutes les régions du Québec, et chaque projet doit être évalué au mérite, dans le cadre d'une
planification régionale.

390 Quatrième et dernier thème : la biométhanisation. Alors, oui, pour les grands centres, ils ont
une réalité différente, et c'est possible. Je ne dis pas que ce n'est pas possible non plus pour les
plus petits volumes, mais c'est plus difficile. En région, la réalité est souvent un peu différente.

395 Selon nous, la biométhanisation ne constitue pas, pour les régions du Québec autres que
métropolitaines, une option optimale. Les coûts importants de construction d'infrastructures, les
faibles tonnages disponibles, les problèmes opérationnels – et aussi, avec des résidus verts, c'est
difficile, ça ne traite pas les résidus verts, souvent en région il y a beaucoup de résidus verts – les
difficultés de recrutement et de rétention de main-d'œuvre qualifiée sont tous des freins à
l'implantation de cette technologie.

400 Je viens de mentionner les résidus verts, la biométhanisation ne les traite pas, comme je
viens de le dire, donc il faut les composter de toute façon, parce que, des fois, c'est difficile pour un
plus petit milieu d'avoir accès à deux infrastructures en parallèle.

405 Enfin, selon ce qu'on pense, c'est que le compostage étant généralement une option
beaucoup plus appropriée, considérant les petits volumes puis le type de matières qui sont
générées sur les territoires.

410 Alors, pour conclure, je tiens à vous remercier, bon, encore, pour l'opportunité de nous avoir
permis de vous présenter notre mémoire. Peut-être un souhait : c'est que votre rapport d'enquête
amène un éclairage provincial de la situation de la gestion des résidus ultimes et que les solutions
puissent être adaptatives selon chacun des contextes régionaux. La Gaspésie et le Lac-Saint-Jean
on des similitudes, mais aussi des différences. Cette différence est encore plus grande entre les
centres urbains et les régions. Merci de votre attention.

415 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Rouleau, pour votre présentation. Dites-moi, le premier point que vous avez
abordé touche la planification régionale, et vous jugez bon d'avoir une planification décennale. Si
je comprends bien, la planification décennale, ce n'est pas uniquement pour les régions, c'est pour
420 toute la province, non?

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, tout à fait, toute la province, oui.

425

LE PRÉSIDENT :

430 O.K. Alors, à la fois vous dites qu'une planification décennale est intéressante pour permettre non seulement le développement, mais l'application d'une certaine vision, mais à la fois, est-ce que vous ne trouvez pas qu'à la fois les données seraient moins fiables sur un horizon temporel aussi long? Autrement dit, déjà pour un...

M. MATHIEU ROULEAU :

435 Oui, mais, il n'y a rien...

LE PRÉSIDENT :

440 Oui, allez-y.

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, allez-y, continuez, je vous écoute.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est ça. Alors, ma question, c'est ça : est-ce que les données, est-ce que, sur un horizon temporel de 10 ans, est-ce qu'on ne perd pas de la fiabilité des données?

450 **M. MATHIEU ROULEAU :**

455 Oui, bien, c'est sûr que si on le fige dans le temps, oui; mais si on prévoit, dans la planification, une mise à jour des données et, dans la mise en œuvre, une adaptation selon les données qui sont mises à jour, moi, je crois que ça peut très bien se faire, c'est-à-dire de mettre à jour et de réagir selon la fluctuation.

Je prends l'exemple, mettons, si vous donnez des objectifs au niveau de la matière organique, vous atteignez vos résultats au bout de trois... dans la troisième année, mais vous avez

460 une implication sur 10 ans, alors ça vous permet quand même de réajuster vos moyens pour compléter la planification sur 10 ans.

LE PRÉSIDENT :

465 Est-ce que ça pourrait faire place également au développement de nouvelles stratégies à l'intérieur de cet horizon temporel?

M. MATHIEU ROULEAU :

470 Moi, je crois que oui. Oui, je crois que oui, oui. En le planifiant, en le prévoyant dans la mise en œuvre, moi, je ne vois pas de problème. Il faut s'ajuster pour être capable de voir la situation évoluer et de s'adapter en fonction de la situation qui évolue.

LE PRÉSIDENT :

475 Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

480 Oui, Monsieur Rouleau, je reviens un peu dans, un peu le rôle de l'Association. Vous avez parlé de soutien technique et mise en commun de l'expertise municipale. Je voulais savoir si l'Association maintient à jour une base de données des expériences dans les municipalités, les bons coups, les mauvais coups. Comment ça fonctionne, votre mise en commun de l'expertise municipale?

485 **M. MATHIEU ROULEAU :**

490 Bien, on n'a pas un document comme vous le parlez, on n'a pas nécessairement de mise en commun des bons coups, mais on a, deux fois par année, on a des séances de formation où, ensemble, justement, on échange sur les thématiques qui sont, je dirais, du jour.

Comme par exemple, on est présentement dans des... on offre trois webinaires à nos membres où est-ce qu'il y a de l'information. Les membres sont présents, puis il y a de l'information qui est divulguée, puis il y a des échanges. Nous, on travaille beaucoup sur les échanges, pas juste sur la formation, c'est l'aspect réseautage aussi qui est important.

495

Puis on a des infolettres, alors, on se tient... on a un conseil d'administration qui se tient informé de toute l'actualité au niveau de la GMR, puis on transmet à nos membres toute l'information en lien avec la gestion de matières résiduelles.

500

Alors, c'est la formation, du réseautage, puis on a une revue de l'actualité aussi qui permet d'être à jour, alors on est même consulté souvent en amont sur des projets de lois, comme toute la révision des PGMR, des plans de gestion, on a été consultés en amont, justement pour aider les gestionnaires municipaux à être plus efficaces pour la planification territoriale, justement pour le sujet qu'on parlait tout à l'heure.

505

LE COMMISSAIRE :

Juste un autre point qui m'a un peu accroché. Dans votre présentation, vous avez parlé de valorisation énergétique, vous avez dit que le Ministère devrait définir qu'est-ce qu'il entend par valorisation énergétique. Dans le cas de l'Association, quels sont les critères pour qu'un procédé soit considéré comme étant de la valorisation énergétique? Qu'est-ce que vous proposez en termes de définition de la valorisation énergétique?

510

M. MATHIEU ROULEAU :

Bien, nous, c'est sûr qu'il faut qu'il soit en amont. C'est clair qu'en amont, dans le 3RV-E, il faut qu'il soit en amont de l'élimination, puis il faut qu'il soit performant, O.K., on recherche une performance de traitement. Il faut qu'il y ait un impact sur l'environnement qui soit minimal et, idéalement, il faut qu'il y ait une efficacité énergétique, puis qu'il y ait la possibilité d'y aller avec une – comment je pourrais dire? – être collé à... qu'il y ait vraiment la valorisation énergétique.

520

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

525

M. MATHIEU ROULEAU :

Puis pas juste dans (inaudible). Qu'il y ait une entreprise qui soit collée puis pour donner une plus-value à cette énergie-là.

530

LE COMMISSAIRE :

Il faut qu'il y ait de la cogénération, c'est ça que vous nous dites?

535

M. MATHIEU ROULEAU :

De la cogénération, oui. Oui.

LE COMMISSAIRE :

540

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Rouleau.

M. MATHIEU ROULEAU :

545

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

550

Merci.

M. GUY OUELLET (DM130, DM130.1)

555 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Guy Ouellet, maintenant.

560 **M. GUY OUELLET :**

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

565 Oui, allez-y, Monsieur Ouellet, nous vous écoutons.

M. GUY OUELLET :

570 Donc, j'ai une courte présentation. Donc, merci, Monsieur le Président, de permettre à la Régie des matières résiduelles de présenter son mémoire. Celui-ci va se diviser en trois étapes : une brève présentation de notre organisme ainsi que notre performance. Nous allons aller bien humblement avec nos recommandations, celles-ci seront divisées en deux étapes : soit celle où nous sommes propriétaires exploitants d'un LET, et l'autre à titre de gestionnaire du PGMR sur notre territoire. Et si le temps nous le permet, une brève conclusion.

575 Donc, notre organisme a été créé en 2008 pour gérer l'ensemble des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et de la communauté montagnaise de Mashteuiatsh. Donc, cette entente-là comprend trois MRC, soit : celle du Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine.

580 On a un budget d'environ 30 M\$ dont 10 M\$ provient des taxes des citoyens. Et là, le compte de taxes peut varier entre 180 \$ à 210 \$ dans l'une des 36 municipalités. On a 100 employés répartis dans 20 plans. Je dis souvent, Monsieur le Président, que la Régie, le Lac-Saint-Jean, c'est notre municipalité, 110 000 citoyens, 50 000 portes, 4 500 ICI et 16 000 fosses septiques.

585

590 D'ailleurs, à l'acétate suivante, on a une présentation de l'ensemble de nos installations. Je ne sais pas si c'est clair, mais la répartition – ah, évidemment, notre beau lac Saint-Jean. On a 20 plans d'opération répartis sur le territoire; on a un réseau de huit écocentres ouverts à l'année, deux points de dépôt situés dans des secteurs névralgiques de villégiature. Ces points de dépôt là sont ouverts six mois, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, et il y a Valoris dans les heures d'achalandage de pointe.

595 Nous avons trois centres de transfert répartis sur le territoire, soit en déchets, soit en matières recyclables; on a deux nouveaux centres de compostages qui viennent d'être construits; on a une unité de traitement des boues de fosses septiques; on a deux LET : on a un LET qui est fermé depuis juillet 2014, et on a le LET d'Hébertville-Station qui est le LET de l'ensemble de la région, c'est-à-dire qui accueille les 50 municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit 130 000 tonnes dont 50 000 tonnes provenant du Lac-Saint-Jean.

600 C'est 70 millions d'investissements au cours de ces années avec pratiquement peu de subventions. Souvent, les élus disaient, à l'époque, quand on a commencé : « On s'est fait avoir dans l'hydro-électricité, on s'est fait avoir dans le bois, on peut-tu s'essayer dans les poubelles? » Il paraît qu'il y a un « caf » en ville puis un puits de pétrole, mais il fallait être propriétaire du gisement, et c'est ce qu'on a fait un peu avec cette vingtaine de plans là autour du lac Saint-Jean.

605 Donc, une organisation près des citoyens : on a un budget annuel d'au-delà de 300 000 \$ en ISÉ, et ça, c'est sans compter le personnel; on a une écoconseillère qui fait de la formation auprès des ICI, au niveau de l'accompagnement; beaucoup de campagnes publicitaires.

610 D'ailleurs, présentement, on est en promotion sur l'utilisation du bac brun puisqu'on a déployé ce service-là en octobre dernier. L'équipe des communications a réussi un tour de force en passant, en étant à Salut Bonjour la semaine passée pour le concours « Le pro du bac brun ». Enfin, bref, on est bien content.

615 Les investissements qui portent fruit : on a débuté à 561 kilos, une dizaine d'années après, on est à 467 kilos, et nos objectifs pour d'ici 2025, c'est encore 100 kilos de moins, donc on va être sous la barre des 400 kilos. On parle qu'on a 14 000 tonnes de matières organiques qui pourraient être détournées avec des campagnes de promotion évidemment efficaces.

620 À droite, le petit tableau, bien, c'est l'ensemble de nos plans d'opération, si on peut dire, nos
filiales, où sont répartis, où l'on gère tout près de 100 000 tonnes, et on dit toujours que notre
bulletin, nous, c'est 40 % de détournement, parce qu'on enfouit encore 50 000 tonnes.

625 On voit notre performance en bas : 467 kilos/hab.; au niveau du taux de récupération de
matières recyclables, 56, on stagne depuis quelques années; 72 en CRD; 46 en matières
organiques, mais avec l'ensemble du plan qu'on met en œuvre, on parle d'ici deux ans de pouvoir
atteindre les objectifs provinciaux.

630 Au niveau, très humblement, concernant les thèmes abordés, à titre de propriétaire et
opérateur de LET, on a parlé beaucoup de matériel de recouvrement, donc on parle de :

- 635 - la masse volumique des matières utilisées devrait être prise en compte pour le calcul des
matières de recouvrement utilisées, et non le tonnage;
- analyser la possibilité de fixer une épaisseur maximum de recouvrement journalier plutôt que
d'imposer une redevance supplémentaire;
- 640 - et on se pose réellement la question, c'est faciliter l'utilisation de recouvrement journalier
alternatif versus l'utilisation du sable propre pour favoriser la valorisation des matières
résiduelles et l'application des 3RV-E.

645 Qu'est-ce qu'on veut dire par là, c'est qu'écoutez, nous, on a un échiquier, dans le sens qu'une
matière qu'on n'est pas capable de valoriser, exemple, les bois de CRD, on les envoie comme
matériel de recouvrement. C'est la même chose au niveau du bardeau d'asphalte. Donc, on a des
facilités. Je dis souvent, au lieu d'aller dans le site, ça va sur le site, c'est beaucoup moins noble,
mais tout de même, ça nous permet de ne pas utiliser du sable propre. D'ailleurs, on dit qu'on devrait
plutôt taxer l'utilisation du sable propre que des matières alternatives.

En termes d'opérations, on demande :

650 Un meilleur accompagnement du Ministère concernant certains éléments, entre autres, le portail de radioactivité et l'acceptation de certaines matières. Ce qu'on considère, c'est qu'on développe sur le tas, et évidemment il faut apprendre de nos propres erreurs.

655 Il en va de même au niveau des industries, qu'elles soient plus redevables au niveau des matières résiduelles produites, surtout la grande entreprise. Souvent, on leur demande de nous confirmer leurs matières, mais ce n'est pas toujours évident.

660 Autre élément technique, ça, c'est plus agaçant entre autres en termes des normes d'azote ammoniacal : on doit respecter des normes hebdomadaires et des normes mensuelles, mais souvent nos normes hebdomadaires vont être correctes, mais notre moyenne mensuelle ne sera pas correcte, donc il faut faire de la recirculation.

665 Les gens du Ministère en sont au courant, mais proprement dit, ce n'est pas parce qu'ils le savent puis ils l'acceptent qu'ils changent le règlement. C'est des irritants qu'on note, nous, en termes d'opérateurs.

670 Au niveau des autorisations, malgré les modifications réglementaires apportées, le processus d'autorisation est long et lourd. Donc, revoir le processus. On sait très bien que la commission a bien des pouvoirs, là, mais changer tout ça. On fait seulement que référence que nous on a construit deux LET au cours des 10 dernières années.

675 Lui de L'Ascension, c'était un ancien LES qu'on a converti, qu'on a pris de l'espace qu'on a converti en LET, ça a pris cinq ans, un million. Et là, le nouveau LET, bien, on veut demander des agrandissements, c'est-à-dire un peu plus de volume. Ça va nous prendre aux alentours de sept ans et peut-être 4 à 5 millions. Donc, ça commence à être lourd, au Québec, faire des projets.

680 Bannissement et pénalités, qu'est-ce qu'on dit : apporter davantage de support aux gestionnaires de LET pour l'application du bannissement et des pénalités dans la gestion quotidienne. Vous savez, quand il y a un pneu, on l'ôte, on facture le collecteur, mais lui, il dit tout le temps : « Ce qu'il y a dans les conteneurs, moi, je ne le sais pas. » Ça veut dire que s'il y a encore

des bannissements ou il y a des pénalités, bien, c'est le gestionnaire qui doit retransmettre la charge à l'opérateur, ce n'est pas... c'est une finalité, là. Donc, ça doit être fait en amont beaucoup plus que ce soit l'opérateur d'un LET qui a à régler ces problèmes-là.

685 TMB, on en a parlé, on a voulu apporter notre petite note. Nous, on a fait nos études à l'époque, mais on a opté pour le bac brun parce que c'était éprouvé au Québec. Donc, on dit, si on doit aller plus loin, bien, que les études soient faites par les instances concernées et qu'elles soient divulguées à l'échelle provinciale, peut-être que ce sera un moyen de finalité, de pouvoir ôter encore de la matière et d'enfourer seulement que le résidu ultime.

690 Concernant la gestion des nuisances, on voudrait être un peu plus accompagnés au niveau des nuisances, particulièrement entre autres des goélands. Au niveau des bonnes pratiques, des guides destinés aux gestionnaires sur les nuisances permettraient d'améliorer la situation des nuisances. Vous savez, il n'y a pas de comité provincial sur les LET, ça fait que tout le monde y va du mieux qu'il peut dans ce domaine-là.

695 Acceptabilité sociale. Un de mes élus disait lors, justement, d'un bureau d'audiences publiques : « Est-ce qu'on veut l'unanimité sociale ou l'acceptabilité? » On dit qu'une définition précise de l'acceptabilité sociale permettrait aux gestionnaires de LET de travailler avec un concept clair et favoriser l'implication citoyenne. Cet élément pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une formation à l'attention des gestionnaires de LET.

700 Évidemment, un guide d'accompagnement pour les promoteurs où le concept d'acceptabilité sociale est bien défini aiderait ceux-ci à limiter les problèmes avec le voisinage.

705 Et on parle, au niveau de la zone tampon : revoir l'étendue de la zone tampon pour l'augmentation et faciliter le bon voisinage. On sait que c'est 50 mètres, on a construit deux plateformes de compostage et on nous parle de 500 mètres, voire 1 000 mètres d'une résidence, et des fois c'est un peu ironique quand on dit qu'un LET peut s'implanter à moins de 50 mètres de l'arrière-cour d'une résidence.

710 Là, on aborde...

LE PRÉSIDENT :

715

Il faudrait conclure, Monsieur Ouellet.

M. GUY OUELLET :

720

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

725

Il faudrait conclure, s'il vous plaît.

M. GUY OUELLET :

730

Bien, écoutez, allez au prochain acétate, on va aller à la conclusion, d'abord. Durée de vie... bon, bien, conclusion :

735

- approche collaborative avec le Ministère apporterait plus d'avantages qu'une approche coercitive;
- les exigences légales sur le matériel de recouvrement empêchent de maximiser la durée de vie du LET;
- le système de redevance à l'élimination doit être bonifié en fonction des réalités régionales;
- la complexité du processus pour la mise en place d'un nouveau LET ou pour des projets d'agrandissement et l'acceptabilité sociale sont des enjeux de taille pour les promoteurs;
- et une définition de l'acceptabilité sociale et un guide d'accompagnement sont souhaités pour mieux accompagner les opérateurs dans les relations avec les communautés.

745

Merci.

LE PRÉSIDENT :

750 Merci, Monsieur Ouellet. Dites-moi, quand vous faites référence à l'accompagnement des ICI, vous avez fait référence entre autres à une personne, un genre de conseiller qui travaille à cet effet, qui coordonne ces travaux?

M. GUY OUELLET :

755 Bien, c'est l'équipe des programmes et services qu'il y a ici. On reçoit les appels des différents ICI, dépendamment souvent les gens... là, présentement, les gens sont intéressés à pouvoir opter pour le bac brun, donc il y a une analyse qui est faite à l'intérieur de l'entreprise pour pouvoir leur permettre les bonnes pratiques, mais c'est réellement une personne qui est à temps plein, qui est écoconseillère de formation, entre autres, qui est là ici depuis pratiquement huit ans.

760

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous faites juste répondre à des demandes ou vous êtes proactifs?

765

M. GUY OUELLET :

Bien, on a une campagne de promotion. On avait la solution 3/2, c'est-à-dire permettre à l'ensemble des ICI de profiter d'un service de collecte de matières résiduelles et de déchets ultimes. Et là, avec l'arrivée du bac brun, on va être très proactif, parce qu'on doit atteindre des standards. Notre objectif, c'est réellement d'aller chercher la matière.

770

775 Concernant la matière organique, sur nos 4 500 ICI, on a 300 gros générateurs, qu'on a ciblés et qu'on a une stratégie très proactive – je vais utiliser votre terme – pour pouvoir, d'ici les deux prochaines années, que ces gens-là puissent pouvoir profiter du bac brun. Et on leur parle de coûts avantageux, parce qu'on gère le coût d'entrée au LET, mais on gère également le coût d'entrée à la plateforme de compostage.

780 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez fait référence également à la zone tampon. Est-ce que vous avez eu des échanges avec différentes municipalités qui peuvent être concernées éventuellement par un élargissement ou un agrandissement de la zone tampon?

785 **M. GUY OUELLET :**

790 Non, pas nécessairement. Je dois admettre que nous, ce sont des règlements, il n'y a pas beaucoup de règlements à l'implantation d'un LET. Lorsqu'on a fait la recherche concernant ça, c'est sûr et certain qu'on s'est aperçu qu'il y avait peu d'endroits qui étaient... 1), on a demandé aux municipalités si on pouvait observer leur territoire. Bien des municipalités nous ont dit : « Non, nous, ça ne nous intéresse pas, on est touristique. »

795 Ça fait que ça a été une démarche de plusieurs mois avant d'installer, et on s'est ramassé probablement au pire endroit, je dis souvent que c'est une terre de Caen, mais il y a toujours des voisins. Nous, le plus proche voisin est à au-delà d'un kilomètre, mais on travaille avec eux dans le cadre du comité de vigilance. Sauf que, c'est drôle à dire, quand on leur dit qu'on aurait pu être à 50 mètres de chez eux, ça, ils ne la trouvent pas drôle, celle-là.

800 **LE PRÉSIDENT :**

J'imagine. Écoutez, une dernière petite question de ma part : vous avez fait référence à quelques reprises à l'effet que le ministère de l'Environnement devrait mieux vous accompagner. Est-ce que vous trouvez que, dans l'état actuel des choses, il y a des carences de ce côté-là?

805 **M. GUY OUELLET :**

810 Bien, écoutez, notre organisme de référence, il y a Recyc-Québec, on mentionne qu'il y a peu... vous savez, il y a une trentaine de LET, 80 % sont publics, 20 % sont privés. Par contre, 80 % des déchets vont dans 20 % de ces sites-là, les plus gros sites au Québec, et il y aurait lieu peut-être d'avoir une association qui permettrait un meilleur échange. Et le Ministère pourrait jouer un

rôle. Parce que, souvent, c'est beau de jouer la police puis « répondez aux normes », mais on veut faire pour le mieux.

815 Nous, tout ce qu'on veut, c'est correspondre, permettre une opération de façon, selon les normes, mais également améliorer le bon voisinage. Et c'est ce qu'on dit souvent : on le fait parce qu'il faut lire souvent les rapports des comités de vigilance pour voir ce que font les autres, mais ces bonnes pratiques-là pourraient être divulguées facilement par le Ministère ou un organisme, qui puissent pouvoir nous amener à faire les meilleures pratiques nécessaires.

820

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Renaud?

825

LE COMMISSAIRE :

830

Oui. Monsieur Ouellet, dans votre mémoire, vous faites un lien entre la définition de « déchet ultime », que vous dites qu'il faudrait qu'elle soit revue, et des solutions de recouvrement. J'aimerais ça que vous m'expliquiez le lien entre la définition du résidu ultime puis les solutions de recouvrement. Qu'est-ce que vous voulez dire exactement par ça?

M. GUY OUELLET :

835

Ce qu'on veut dire, c'est qu'à partir du moment qu'on taxe de façon un peu trop élevée du matériel comme le bardeau d'asphalte puis du bois de CRD, c'est que peut-être, pour nous, ça va être plus économique de l'enfourir. Donc, ce n'est pas un résidu ultime, du bois de CRD.

840

C'est qu'à l'idée de vouloir imposer une pénalité, c'est qu'on va peut-être retrouver plus de matériel, plus de matières qui pourraient être valorisées, mais que, pour l'instant, on n'a pas d'objectif. Mais là, ce serait mieux d'utiliser d'autres types de matières, peut-être même du sable qui est moins dispendieux, que d'imposer une taxe à ce niveau-là, donc on va se retrouver avec du matériel, du déchet ultime qui n'en est pas, finalement.

845 **LE COMMISSAIRE :**

En fait, quand vous mentionnez une taxe, ça veut dire que ce serait la redevance sur le matériel de recouvrement? C'est ça qui...?

850 **M. GUY OUELLET :**

Oui, absolument. Absolument, parce que, pour l'instant, nous, n'ayant pas de débouchés, exemple, dans le bois de CRD, ça fait que là, on le broie, ça nous permet de l'utiliser sur notre site. Par contre, si à partir d'un moment donné ça coûte plus cher en redevances que de prendre du sable propre, on va prendre du sable propre. Mais la seule alternative qu'on va avoir, ça va être d'enfourer ce bois de CRD là. Donc, on n'a rien gagné.

855 **LE COMMISSAIRE :**

860 Quand vous mentionnez aussi, vous avez mentionné qu'il y a des exigences légales sur les matériaux de recouvrement qui affectent la durée de vie d'un LET. De quelle façon puis à quelles exigences légales vous faites référence?

865 **M. GUY OUELLET :**

Bien, en fait, on parle – il y a deux éléments. Je pense que vous avez pu, au cours de la commission, bien comprendre ça, qu'on a un décret en mètres cubes, et on a nos rapports annuels en termes de tonnage. L'espace occupé par une tonne de plume par rapport à une tonne de fer n'occupe pas la même espace. Souvent, on va limiter le matériel de recouvrement.

870 Ce qu'on dit, nous, c'est qu'on devrait peut-être plutôt faire une étude sur la capacité de couvrir, parce qu'on doit couvrir pour l'envolement des déchets et pour les senteurs, donc ce qu'on veut c'est avoir une matière qui nous permette de faire ça avec le moins de coûts possibles, ce qui fait que, finalement, plus on va prendre du volume, plus on réduit la durée de vie d'un LET. C'est simplement ça. Peut-être que je m'explique mal.

875

LE COMMISSAIRE :

880 Non, non, c'est très clair. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Ouellet.

LE PRÉSIDENT :

885 Merci, Monsieur.

Mmes MARYSE VERMETTE et ELISE LAFERRIÈRE (DM86, DM86.1)

890 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant mesdames Maryse Vermette et Élise Laferrière.

Mme MARYSE VERMETTE :

895 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

900 Bonjour, Madame.

Mme MARYSE VERMETTE :

905 Oui, bonjour, Messieurs. Alors, nous, on est prêt à débiter.

LE PRÉSIDENT :

910 Allez-y, mais dites votre nom avant, à des fins de sténotypie, s'il vous plaît.

Mme MARYSE VERMETTE :

Oui. Parfait. Alors, Maryse Vermette, présidente-directrice générale de Éco Entreprises Québec.

915

Mme ELISE LAFERRIÈRE :

Élise Laferrière, conseillère, Affaires corporatives et relations gouvernementales chez Éco Entreprises Québec.

920

LE PRÉSIDENT :

Non. Attendez, attendez. Je n'entends pas bien du tout.

925

PROBLÈMES TECHNIQUES

Mme ELISE LAFERRIÈRE :

Alors, Elise Laferrière, conseillère, Affaires corporatives et relations gouvernementales.

930

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait, on vous entend très bien.

935

Mme ELISE LAFERRIÈRE :

Parfait, merci.

940

Mme MARYSE VERMETTE :

Oui. Alors, bonjour, merci beaucoup de cette opportunité de vous présenter notre mémoire que nous avons choisi d'intituler « ÉEQ, partenaire du gouvernement pour le détournement de l'enfouissement ».

945 Alors, comme notre organisme œuvre dans le domaine du recyclage, des emballages et des imprimés, notre présentation est structurée en trois parties : premièrement, les constats de ÉEQ sur le système actuel de collecte sélective; deuxièmement, la contribution attendue de la modernisation de la collecte sélective annoncée par le gouvernement du Québec; et finalement les pistes de solution proposées aux instances gouvernementales.

950 Mais avant toute chose, permettez-moi de vous présenter qui est Éco Entreprises Québec. Alors, nous sommes depuis 2005 un organisme à but non lucratif privé agréé par le gouvernement du Québec pour représenter toutes les entreprises qui mettent sur le marché québécois des produits emballés et des imprimés, et qui sont responsables, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de financer tous les services municipaux de la collecte sélective.

955 Alors, on parle du régime de compensation du système de collecte sélective, et ce sont les entreprises qui assument 100 % des coûts, et ça, depuis, comme j'ai mentionné, 2005. On parle en 2020 d'un montant annuel de 180 M\$ qui seront versés aux municipalités, et plus de 1,5 G\$ depuis l'entrée en vigueur du régime de compensation.

960 Alors, à titre d'expert, ÉEQ optimise la chaîne de valeurs et met en place des approches innovantes, dans une perspective de développement durable et d'économie circulaire.

965 Alors, ça fait une douzaine d'années que nous travaillons sur une base volontaire à l'écoconception des contenants et emballages, le partage des meilleures pratiques au niveau des différents services municipaux de collecte sélective, et aussi le développement des marchés pour les matières recyclables, ce qui est finalement fondamental. Alors, nous jouons un rôle actif, ici et également ailleurs, dans la recherche de solutions collectives d'optimisation.

970 Alors, depuis plus de 10 ans, nous avons participé à quatre comités de ministres de l'Environnement du Québec, dont l'actuel comité aviseur de l'industrie et de la récupération et du recyclage du ministre Charrette. Et, également, on se tient au courant, à l'échelle internationale, nous sommes membres depuis plusieurs années d'une organisation située à Bruxelles qui s'appelle EXPRA, *Extended Producer Responsibility Alliance*, qui finalement regroupe des vis-à-vis européens, comme Éco Entreprises Québec.

975

Et, naturellement, nous travaillons un dossier fort important, un chantier mis en place par le gouvernement Charette, c'est-à-dire les travaux de modernisation de la collecte sélective.

980 Dans ce présent mémoire, ÉEQ s'intéresse particulièrement au potentiel de la collecte sélective comme moyen de détournement de l'enfouissement. Alors, l'augmentation du taux de récupération et du taux de recyclage des contenants, emballages et imprimés, dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, contribuera pour nous de façon significative à réduire l'enfouissement de ces matières.

985 Le système actuel de collecte sélective est sous la responsabilité des municipalités, et ce sont les entreprises, comme je vous l'ai mentionné, via l'ÉEQ, qui compensent les coûts du système. Alors, les entreprises sont un peu finalement les financiers du système. Et tel que présenté dans cette diapo, bien, nous présentons un peu les éléments à l'effet que c'est un système qui est perfectible, c'est un système qui est morcelé, et aussi, un élément important, c'est que les données du système sont très fragmentaires et très difficilement accessibles.

990 Pourquoi la REP collecte sélective, pour nous, est vraiment une excellente décision qui a été prise par le gouvernement du Québec? À la page 9 de notre mémoire, nous avons identifié 11 éléments qui, selon nous, viendront bonifier le système actuel grâce à cette responsabilité, à ce système de responsabilité élargie des producteurs pour la collecte sélective, et ça, d'ici 2025.

1000 Pourquoi la REP collecte sélective? Ce sera une approche systémique d'encadrement de l'ensemble de la chaîne de valeur qui va introduire des normes de qualité pour la collecte et le transport des matières.

1005 C'est une approche systémique à l'échelle du territoire québécois basée sur les compétences et le savoir-faire des municipalités, misant sur la mise en place des meilleures pratiques de collecte, transport, tri, conditionnement et recyclage des matières; appliquant l'écoconception, c'est fondamental; et aussi, travailler à une liste standardisée de matières acceptées, avoir un système standardisé à l'échelle du Québec par rapport aux matières acceptées; des campagnes de sensibilisation pour le territoire québécois.

1010

Comme je le mentionnais : des normes de qualité avec un contrôle et une propriété de la matière par les entreprises qui mettent en marché ces matières et qui seront responsables, surtout, finalement, sur la chaîne de valeurs, de l'amont jusqu'à l'aval.

1015

On parle également d'une traçabilité, on parle d'une transparence des données, c'est fondamental, et une reddition de comptes auprès des instances gouvernementales, en privilégiant aussi le développement des marchés locaux pour ces matières, et que le système devienne un réel levier économique permettant la création de nouvelles entreprises et aussi de nouveaux emplois au Québec.

1020

Si la modernisation de la collecte sélective, selon une approche de REP, apportera, selon nous, des solutions systémiques aux enjeux du système, en favorisant la sensibilisation, la standardisation, contrôle-qualité, la reddition de comptes, la traçabilité, etc., il demeure que les instances gouvernementales ont également un rôle à jouer pour favoriser, pour être en appui à cette modernisation, dans une perspective d'économie circulaire.

1025

Alors, nous avons identifié sept recommandations qui, pour nous, sont très importantes pour la réussite de la REP à venir. Alors, quelles sont ces sept recommandations?

1030

Poursuivre les investissements dans les infrastructures de recyclage en tenant compte de la période de diagnostic et de transition de la modernisation de la collecte sélective. On parle de 2021 jusqu'à 2024.

1035

Soutenir financièrement la recherche, l'innovation et le développement des nouvelles technologies de recyclage et de valorisation des matières résiduelles, incluant les solutions innovantes pour les rejets de centres de tri.

Modifier la définition de « matières résiduelles » dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* et alléger l'encadrement des projets de recyclage prévu au REAFI, afin de favoriser l'émergence des écomatériaux et faciliter leur utilisation.

1040 Puis en matière d'emballages et imprimés : prioriser le recyclage avant le compostage, afin que les emballages de fibres, les emballages de plastique soient recyclés et vraiment transformés pour former des nouvelles boucles au niveau de la circularité de ces matières.

1045 Puis appuyer les entreprises qui investissent dans la transition vers des emballages écoconçus faits de matières recyclées, qui sont recyclables, à l'aide de mesures fiscales.

Appuyer les entreprises qui utilisent des écomatériaux intégrant des matières recyclées en remplacement de matières vierges.

1050 Et finalement, bien, exiger des critères d'approvisionnement responsable intégrant des écomatériaux – en incluant un minimum de contenu recyclé – et des critères d'écoconception auprès des donneurs d'ordre gouvernementaux, autant au niveau fédéral, provincial que municipal.

1055 Alors, en guise de conclusion, nous sommes persuadés que la modernisation de la collecte sélective a contribué à la diminution des résidus ultimes, eh bien, nous espérons que la commission sera en accord avec nous. Merci de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

1060 Merci, Mesdames. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

1065 Oui, Madame Vermette, merci beaucoup. Concernant la modernisation de la collecte sélective, l'OGD – alors qui sera possiblement Éco Entreprises Québec, on s'entend – sera responsable du recyclage, doit devenir propriétaire de la matière, Et j'aimerais ça que vous me disiez quel sera l'impact de ça, d'abord sur les centres de tri et aussi sur les petits recycleurs locaux. Comment est-ce que ça va s'organiser par rapport à ça?

1070 **Mme MARYSE VERMETTE :**

Oui, alors, vous parlez – merci de votre question. Vous parlez d'un sujet très important, justement, pour les différents partenaires actuels, la chaîne de valeurs, qui vivent, oui, un peu d'ambiguïté : quel sera l'avenir? Quel sera notre rôle? Alors, quand on parle du modèle d'affaires de la vente de matières, bien, ce modèle-là reste à être défini.

1075
1080 Alors, c'est clair que, vous avez raison, Éco Entreprises Québec, nous serons bientôt désignés organisme de gestion désigné pour la période de transition. Et dans le cadre de notre plan stratégique pour les prochaines années, bien, il faut développer le plan d'affaires de cette REP collective sélective.

1085 Alors, on a l'intention de travailler avec des structures de concertation qu'on peut mettre en place, autant au niveau de ce qui concerne la collecte et transport avec les municipalités, avec le tri des matières avec les centres de tri et aussi avec les conditionneurs recycleurs pour tout ce qui touche le recyclage de la matière.

1090 Ça fait des années, nous, qu'on travaille avec les conditionneurs et les recycleurs locaux, on connaît les joueurs, puis c'est clair qu'on est vraiment dans cette mouvance-là à l'échelle mondiale, on veut travailler à développer nos entreprises dans nos milieux. Donc, le développement local est important. Donc, il faut s'assurer d'avoir le...

1095 Ce qui est intéressant au niveau de la REP, c'est que, oui, on va pouvoir regrouper du tonnage, les centres de tri vont être les opérateurs, ils vont trier la matière, selon des conditions qui vont être celles qui vont avoir été discutées avec les conditionneurs recycleurs au préalable.

1100 Il faut se doter, au Québec, de quelles sont finalement les conditions gagnantes, pour s'assurer qu'on puisse vraiment donner une deuxième vie à ces matières-là puis qu'elles soient réellement recyclées. On a vécu trop de crises du recyclage où les matières, bien, n'étaient pas nécessairement recyclées. Alors, il faut se doter justement de ces conditions gagnantes là.

Donc, oui, ça va se faire avec les partenaires en place, au cours des prochaines années. Et le modèle d'affaires, bien, c'est clair que, oui, les entreprises sont propriétaires de la matière via

1105 l'OGD qui la représente, et il faut aller vers une vision où on pourra avoir sécurisé l'approvisionnement à nos recycleurs québécois, s'assurer que nos recycleurs québécois aient accès à la matière.

Alors, c'est vraiment des objectifs qui sont en discussion et qu'on a vraiment présentés dans le cadre des travaux de la phase de diagnostic avec le gouvernement du Québec.

1110 **LE COMMISSAIRE :**

1115 Vous avez mentionné, Madame Vermette, que vous souhaitez que des avantages fiscaux soient accordés aux entreprises qui font de l'écoconception. Moi, je comprenais que la REP est justement là pour ça, donner un avantage... celui qui fait de l'écoconception est récompensé dans la tarification de l'OGD par rapport à ses produits.

Pourquoi un avantage fiscal si déjà on est capable de lui donner un avantage au niveau de la REP? Je comprends mal pourquoi.

1120 **Mme MARYSE VERMETTE :**

1125 Bien, merci encore, c'est effectivement une bonne question. Alors, vous avez tout à fait raison. La tarification de l'OGD est en processus, on a une feuille de route sur l'écomodulation du tarif de l'OGD, donc d'introduire des incitatifs à l'écoconception. Alors, il est clair qu'une entreprise qui mettra en marché des emballages écoconçus, bien, aura un tarif plus avantageux que celle qui ne le fait pas. Alors, ça, vous avez raison.

1130 Par contre, au niveau de la chaîne de valeurs puis au niveau de toute l'opérationnalisation chez nos manufacturiers québécois, on sait que changer un processus d'emballage, c'est très dispendieux, c'est très coûteux. Alors, si une entreprise prend la décision – et nous on le souhaite et on les encourage – d'aller vers des emballages écoconçus, elle doit changer la façon d'emballer ses produits, ce qui peut nécessiter des coûts importants.

1135 Donc, le tarif ne sera pas suffisant et c'est pour ça qu'on est d'avis qu'il faut des incitatifs financiers pour aider les entreprises à faire cette conversion d'économie circulaire.

Alors, c'est pour ça qu'on est d'avis que des mesures fiscales devraient être peut-être mises en place pour aider dans le processus de changement d'emballage des produits mis en marché.

LE COMMISSAIRE :

1140

Je vous remercie beaucoup, Madame Vermette.

LE PRÉSIDENT :

1145

Merci, Mesdames.

MM. MARTIN VAILLANCOURT et BENOÎT DELAGE (DM109, DM109.1)

1150

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant messieurs Vaillancourt, Martin Vaillancourt et monsieur Benoît Delage. Merci.

1155

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Bonjour, Messieurs les Commissaires, vous nous entendez bien?

1160

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien, allez-y.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

1165

Bonjour, merci de nous recevoir, donc je suis accompagné de monsieur Benoît Delage...

LE PRÉSIDENT :

1170

Juste, s'il vous plaît, dire votre...

M. MARTIN VAILLANCOURT :

1175

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1180

Juste préciser votre nom à des fins de sténotypie avant de commencer votre présentation ou votre intervention.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

1185

D'accord. Donc, Martin Vaillancourt, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec, et je suis accompagné de monsieur Benoît Delage, directeur général du CRE Outaouais. Donc, merci de nous recevoir.

1190

On va aborder notre présentation en quelques sections. On va parler de la gouvernance, de la gestion de matières résiduelles et de l'importance d'accompagner les municipalités. On va dire un mot sur l'économie circulaire et la responsabilité élargie des producteurs. On va dire un mot sur l'importance du maillage avec les entreprises d'économie sociale, la nécessaire amélioration des performances des ICI, et on terminera par rapidement un mot sur la valorisation de la matière organique et l'utilisation des stations de prétri. Et je profiterai aussi de la tribune pour pouvoir répondre à la question que monsieur Renaud m'avait posée lors d'un atelier il y a quelques semaines.

1195

1200

Donc, le Regroupement national des conseils régionaux en environnement regroupe les 16 conseils régionaux en environnement présents sur le territoire du Québec. Les CRE sont tous très actifs dans le secteur des matières résiduelles depuis de nombreuses années, notamment en menant des projets de sensibilisation et d'information et en accompagnant les municipalités et les ICI pour une gestion responsable des matières résiduelles.

1205 Le RN aussi a joué un rôle important quant à l'enjeu des matières résiduelles. On est intervenu à plusieurs reprises, notamment devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et en commission parlementaire, sur ces questions-là.

1210 Ça faisait déjà un certain temps qu'on souhaitait voir apparaître un BAPE sur la gestion des résidus ultimes ou sur la gestion des matières résiduelles d'une façon plus générale. Il y a énormément de choses qui se sont faites au Québec dans les vingt dernières années puis on considère que ce bureau d'enquête là est l'occasion de donner un nouveau coup de roue, un nouveau coup d'épaule, pardon, à la roue, et de poursuivre le travail entrepris.

1215 Donc, sur la gouvernance. On l'a entendu par les deux intervenants qui nous ont précédés un peu plus tôt aujourd'hui : il n'y a pas de lieu commun qui regroupe l'ensemble des connaissances sur la GMR au Québec, donc le RN est d'avis qu'il serait important qu'il y ait davantage d'échanges d'informations entre les experts et les municipalités, les organisations qui doivent mettre en œuvre les plans de gestion des matières résiduelles.

1220 L'ensemble des recommandations, des 42 recommandations que le RN fait dans son mémoire reposent sur le respect du principe des 3RV-E, et c'est en renforçant ces principes-là qu'on va arriver à devenir plus performants.

Donc, rapidement, l'importance de la connaissance, on traduit ça ainsi :

- 1225
- Regrouper les détenteurs de connaissance concernant les installations de gestion des matières résiduelles en un groupe de travail transdisciplinaire, afin de centraliser la connaissance et d'offrir le soutien nécessaire aux municipalités.
 - Par la suite, mettre à disposition cette information-là à l'ensemble des municipalités pour qu'elle devienne des outils d'aide à la décision;
 - 1230 - Et, surtout, accompagner l'implantation des acteurs municipaux dans le choix des bonnes technologies selon la réalité du territoire.

1235 Donc, il y a énormément de particularités, il y a énormément de proposeurs de technologies, donc ce serait intéressant que tout le monde puisse y voir un peu plus clair. Donc, je vais céder la parole à mon collègue Benoît pour le chapitre sur l'économie.

M. BENOÎT DELAGE :

1240 Merci, Martin. Économie circulaire. La semaine passée, le brillant rapport du *Circle Economy* commandé par Recyc-Québec nous apprenait que notre économie était circulaire à 3,5 %. Ça nous laisse une grande marge de manœuvre pour s'améliorer, on peut le voir comme ça.

1245 Lors des mêmes assises de l'économie circulaire, le ministre Charette nous annonçait l'écriture d'une feuille de route en économie circulaire à l'échelle du Québec. C'est une excellente nouvelle. Cependant, nous insistons sur l'importance de se doter de feuilles de route d'économie circulaire au niveau régional. Il faut faire ça pour assurer des maillages et les changements réglementaires à la mesure des ambitions de chaque région. Il y a de beaux chantiers à entamer pour assurer de grands changements.

1250 La responsabilité élargie des producteurs est l'outil réglementaire par excellence pour assurer des grands changements. Cependant, on croit qu'une REP mérite d'avoir plus de mordant pour assurer une vraie approche *cradle to cradle*, berceau à berceau.

1255 Il faut le faire parce qu'on a un enjeu – bien, un des enjeux, en fait, qui est un peu dans l'angle mort, c'est l'enjeu des déchets dans la nature. Pourtant, on le voit, on en entend parler, on ne peut pas être insensible à l'impact des plastiques dans la nature, dans les océans.

1260 J'ai donné quatre entrevues sur les masques, les masques qu'on voit partout dans la nature, puis on ne les voit pas plus que d'autres déchets. C'est juste qu'aujourd'hui on est pris dans la pandémie, mais des déchets dans la nature, des canettes de bière, des *caps* de plastique de café, il y en a énormément.

1265 Il faut assurer le transfert du poids financier de ces incivilités aux producteurs. Puis faire attention : les entreprises vont se battre pour se dire que ce n'est pas leur enjeu, comme l'a fait l'entreprise, les entreprises de la cigarette ou de boissons sucrées. Pourtant, tarifier ces incivilités-

là dans la nature nous pousserait à l'innovation, tel que les projets de consignation, comme La tasse, une tasse consignée qui est offerte dans 350 commerces du Québec. Martin?

1270 **M. MARTIN VAILLANCOURT :**

1275 Merci, Benoît. Je vais dire un mot sur le secteur de la réutilisation. Il y a un acteur de cette chaîne-là, de cette filière-là, qui est extrêmement important, c'est les entreprises d'économie sociale. La gestion des matières résiduelles, ça coûte énormément d'argent, et qu'il y ait une partie de ces sommes-là qui soient réinvesties dans des entreprises qui ont une vocation sociale est extrêmement important.

1280 Il y a premièrement un équilibre à avoir avec le privé, mais le RN encourage les partenariats avec les entreprises d'économie sociale; donc ils ont su développer une expertise et ils sont un maillon important de cette chaîne de valeurs là.

1285 Il y a eu différents portraits d'avancement de l'industrie, en fait des ICI, quant à leur contribution au recyclage puis à la valorisation. Les ICI, c'est pratiquement la moitié des matières résiduelles. Bien, en fait, c'est à peu près le même volume que le secteur résidentiel en général, et ils sont moins performants en général. Donc, il y a un effort à faire de ce côté-là.

1290 Le milieu institutionnel n'est pas toujours exemplaire dans sa gestion des matières résiduelles, donc on croit qu'il devrait y avoir davantage d'efforts de mis dans ce secteur-là, et qu'il puisse y avoir un portrait détaillé des ICI pour pouvoir bien identifier les taux de détournement puis les freins et les incitatifs.

1295 Donc, partout au Québec on cherche à améliorer la valorisation des matières organiques. Il y a différentes approches. Le Regroupement national des CRE est d'accord avec le fait qu'on puisse utiliser la biométhanisation, notamment à des fins de génération de gaz naturel renouvelable. Toutefois, pour développer cette filière-là, il faut s'assurer qu'il y a des débouchés pour les digestats.

Et on a des préoccupations, d'une part à l'effet que les matières organiques, notamment quand il s'agit des invendus dans les épiceries, s'ils peuvent être d'abord valorisés d'une autre façon avant d'aller à la filière de la biométhanisation, c'est souhaitable.

1300 Ensuite, il faut pouvoir encadrer l'utilisation des digestats par des normes d'innocuité. Et enfin, les biométhaniseurs étant souvent dans les grands centres urbains, la présence des terres agricoles en périphérie est parfois assez loin en termes de distance, et il faudrait éviter que les digestats soient valorisés sur des terres qui sont déjà fertilisées avec des lisiers de provenance animale, donc de façon à repousser un autre problème plus loin. Enfin...

1305

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait peut-être conclure, s'il vous plaît.

1310

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Oui, je vais terminer. Monsieur Renaud, lors de l'atelier, me demandait s'il y avait des LET problématiques au Québec. J'ai donc sondé mes collègues, il y a 14 CRE qui ont répondu à ma question. De ces 14 CRE là, ils sont présents sur 21 de 24 comités de vigilance présents sur leur territoire respectif, et dans l'ensemble le climat au sein des comités de vigilance est plutôt bon.

1315

Il y a quelques enjeux environnementaux périphériques dans certains LET, tantôt sur les lixiviats, tantôt sur des épisodes d'odeurs, des questions de paysage, des questions de trafic routier aux abords des LET, mais l'ensemble des réponses que j'ai eues, c'était plutôt positif dans la... au niveau des problèmes environnementaux qui peuvent être présents dans les LET.

1320

Donc, merci beaucoup de nous avoir reçus, et on souhaite que vous puissiez faire des recommandations qui permettra au Québec d'aller plus loin au cours des 20 prochaines années.

1325

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous pour votre présentation et votre contribution aux travaux de la commission. Peut-être, je m'attarderais sur la première recommandation qui touche le groupe de travail transdisciplinaire pour centraliser les connaissances relatives à la gestion des matières résiduelles.

1330

En fait, c'est trois questions qui commencent par « qui » : qui présiderait? Qui financerait? Qui la composerait? Quel lien avec Recyc-Québec et quel lien avec le ministère de l'Environnement?

1335 **M. MARTIN VAILLANCOURT :**

1340 Probablement un groupe de travail transdisciplinaire qui devrait être créé par le gouvernement, donc qui serait présidé par, ou un sous-ministre adjoint ou, en tout cas, du moins, un haut fonctionnaire, de façon à pouvoir donner un assentiment gouvernemental à la démarche de ce partage de connaissances là.

1345 J'ai l'impression qu'il y a déjà beaucoup de gens qui investissent pour réévaluer des solutions, réapprendre ou redévelopper des solutions qui ont déjà été implantées ailleurs. Je ne pense pas que le financement soit un très, très gros enjeu pour un tel groupe de travail. Il y a probablement énormément de gens qui se porteraient volontaires pour en faire partie. Et assurément que des institutions comme Recyc-Québec ou Éco Entreprises Québec seraient des parties prenantes intéressées à participer aux travaux du comité.

1350 L'idée, eh bien, est surtout de permettre d'avoir... que tous puissent avoir la même information, puis d'éviter que des promoteurs de technologies aillent d'une MRC à l'autre en proposant toujours la même chose ou des choses similaires et que les responsables de la GMR dans chacune de ces régions-là doivent réévaluer à la pièce, s'assurer de la validité de la technologie, etc., etc., et c'est ça qui engendre des dépenses importantes pour les régions intermunicipales.

1355 **M. BENOÎT DELAGE :**

Si je peux me permettre, j'ajouterais aussi le secteur municipal autour de la table. Merci.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

1365

Merci beaucoup, Monsieur Vaillancourt, pour la réponse à ma question. Ça me rassure quand même de savoir qu'il y a plusieurs LET où il n'y a pas de problèmes. Ce n'est pas des situations critiques, on s'attend toujours qu'il y ait des problèmes au niveau des nuisances, mais qu'il n'y ait pas de problèmes majeurs.

1370

Vous avez mentionné que la production de gaz naturel renouvelable, le GNR, doit respecter la hiérarchie des 3RV-E. Est-ce que vous faites une différence entre du GNR qui est produit après captage dans un LET et celui qui est produit par une installation de biométhanisation qui serait dédiée à faire ça?

1375

Dans le contexte de la hiérarchie, les deux produisent du GNR, mais ils ne sont pas au même niveau dans la hiérarchie, j'aimerais ça comprendre votre position par rapport à ça.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

1380

Ce qui est produit bien sûr dans un LET, c'est la matière organique qu'on n'a pas pu s'empêcher d'enfourir, donc il y aurait moyen de diminuer cette quantité de méthane là s'il y avait une plus grande partie de la matière organique qui était détournée des lieux d'enfouissement. Ceci dit, il risque d'en rester toujours un peu, donc de capter les gaz issus des LET, je pense que ça va... c'est une pratique qui doit demeurer, et ces gaz-là doivent être valorisés.

1385

Pour ce qui est des autres technologies qui permettent de générer du GNR en plus grande quantité, comme la biométhanisation, en fait, on souhaite que ces technologies-là soient d'abord réservées à des résidus organiques putrescibles et qu'on évite, disons, de détourner des gisements, comme par exemple des gisements ligneux ou des gisements autres qui pourraient être valorisés autrement.

1390

Donc, il y a des matières organiques qui sont susceptibles d'être utilisées dans des biométhaniseurs, là, qui pourraient avoir une plus grande valeur que d'en faire du gaz et du digestat.

1395

M. BENOÎT DELAGE :

1400 Si je peux me permettre encore une fois? En fin de semaine, ou non, plutôt la semaine
passée, l'ONU nous rappelait l'importance d'agir sur le méthane dans notre lutte aux changements
climatiques. C'est l'un des gaz sur lequel on ne peut pas se permettre de laisser encore des sites
d'enfouissement émettre, et on doit avoir vraiment des investissements pour... ce serait les plus
gagnants en termes de réduction des gaz à effet de serre.

1405 **M. MARTIN VAILLANCOURT :**

Je vais préciser ma réponse. En fait, il y a d'autres sources de méthane qui pourraient
provenir de la filière des hydrocarbures. Donc, la transformation des plastiques vers du gaz naturel,
si le plastique peut être recyclé en plastique, c'est préférable que de le valoriser vers un gaz de
1410 synthèse puis qu'il soit utilisé à des fins de combustion.

LE COMMISSAIRE :

1415 Ce qui touche la gazéification. C'est ce que je comprends? La gazéification qui produirait, je
ne sais pas, du gaz naturel ou qui produirait de l'éthanol qui va être brûlé? Est-ce que ça doit être
considéré dans votre... quand vous dites que la production de gaz naturel renouvelable doit
respecter la hiérarchie des 3RV-E, est-ce qu'un procédé de ce type-là respecte cette hiérarchie-là?

1420 **M. MARTIN VAILLANCOURT :**

En fait, c'est la fin du côté cyclique de l'économie circulaire, parce que c'est une valorisation
énergétique. Il n'y a pas, en fait, on ne peut pas récupérer la matière pour fabriquer autre chose.
Bien sûr, c'est une forme de valorisation énergétique, mais c'est la dernière souhaitable. S'il y a des
matières qui peuvent avoir une deuxième vie, donc sans passer par des processus de gazéification
1425 ou bien par une transformation chimique pour en refaire des plastiques ou des hydrocarbures, qui
pourraient devenir des intrants ou autre chose, c'est préférable.

LE COMMISSAIRE :

1430 Je vous remercie beaucoup, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

1435 À mon tour de vous remercier.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Merci.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Et la commission va prendre une pause de 15 minutes. Merci.

1445

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1450

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme MAGALIE POULIOT (DM113, DM113.1)**

LE PRÉSIDENT :

1455

Mesdames, Messieurs, nous poursuivons notre séance de l'après-midi. J'appelle donc Magalie Pouliot.

Mme MAGALIE POULIOT :

1460

Oui, bonjour, Monsieur Zayed, bonjour, Monsieur Renaud. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1465

Oui, on vous entend très bien, allez-y, Madame.

Mme MAGALIE POULIOT :

1470

Parfait. Donc, mon nom est Magalie Pouliot, directrice générale d'Exploitation Jaffa. On est une entreprise dans la collecte, le transport, la gestion d'infrastructures. On opère aussi différents sites de transbordement, on opère une plateforme de compostage, des écocentres puis autres contrats en lien avec la gestion des matières résiduelles en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent. Notre siège social est situé à Saint-Alphonse, dans la baie des Chaleurs.

1475

Exploitation Jaffa, c'est une entreprise innovante. Notre valeur ajoutée se trouve dans le développement des synergies. Depuis quelques années, on travaille sur un projet d'économie circulaire. La création de notre centre de transformation régional des matières résiduelles propose à la Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent un nouveau modèle d'affaires basé sur la collaboration avec le secteur public.

1480

Notre plus grand souhait est de contribuer à l'autonomie des régions dans la gestion des matières résiduelles en trouvant des solutions pour réduire l'empreinte écologique collective. Notre vision est de développer un réseau de partage de ressources locales. La symbiose industrielle que nous proposons permettra d'allonger le cycle de vie des ressources, promouvoir des technologies responsables, des productions réfléchies, une approche efficace et respectueuse de l'environnement.

1485

Aujourd'hui, ce que je veux, c'est inspirer la commission en démontrant qu'une entreprise régionale comme la nôtre peut contribuer activement à un avenir plus vert et plus durable dans les matières résiduelles du Québec.

1490

Bien que la Gaspésie génère un très petit grand nombre de volumes de matières résiduelles, les régions, à notre sens, peuvent faire partie de la solution.

1495 J'aimerais peut-être que vous vous rendez finalement à la diapositive où est-ce qu'on voit un camion et les résidus. Alors, Exploitation Jaffa, au début, on est une entreprise de transport. En 2010, on se demandait comment qu'on pouvait éviter l'enfouissement des débris de construction dans notre région. On a travaillé très fort durant 10 ans à trouver des solutions, puis maintenant on croit l'avoir trouvée.

1500 Donc, à chaque fois qu'on se positionnait uniquement comme transporteur ou comme trieur, on n'avait pas de débouchés localement. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a décidé de se positionner comme transformateur. Donc, on s'est posé la question : « Si c'était nous, dans le fond, qui prenions la matière des débris de construction, quelle matière qu'on prendrait et on en ferait quoi? »

1505 Donc, durant les 10 dernières années, on a développé un produit, qu'on va être prêt finalement à mettre en marché, bon, on espère, au niveau de la production, à l'hiver 2022. Ça fait que ce qu'on peut voir, c'est que, sur notre centre de transformation, c'est qu'il est prévu sur le site d'avoir un centre de tri, d'être capable de conditionner la matière et de fabriquer des matériaux de construction écoresponsables. Ça fait qu'à la droite, on voit le produit qu'on a développé.

1510 Avec notre façon innovante, dans le fond, c'est 7 000 tonnes par année de bois recyclé qui va être valorisé, 1 000 tonnes de gypse, 2 000 tonnes de verre puis à peu près 3 000 tonnes par années d'agrégat.

1515 Donc, ce qu'on veut démontrer avec notre projet, c'est que, oui, en région, on est confronté à des grandes distances, on n'a pas toutes les infrastructures dans notre milieu pour être capable de valoriser l'ensemble des matières, mais quand on permet à l'entreprise privée de se creuser la tête puis tout ça, bien, on est capable de faire partie de la solution, puis d'éviter, finalement, l'enfouissement de matières premières. Parce que, pour nous, ça fait plusieurs années qu'on ne considère plus les résidus comme de l'enfouissement, mais vraiment comme une matière première pouvant être valorisée.

1520

1525 J'aimerais ça que vous regardiez un petit peu la carte au niveau du Bas-Saint-Laurent puis de la Gaspésie pour bien comprendre les enjeux. On ne voit pas très bien, mais on voit des zones, dans le fond, de 150 kilomètres. Ce qu'on a fait, dans le mémoire, c'est qu'on a répertorié les endroits où est-ce qu'il y avait des lieux d'enfouissement technique, des plateformes de compostage, des centres de tri.

1530 On se rend compte que le territoire comme tel, on doit couvrir des grandes distances pour capter la matière, puis à un moment donné, si on perd nos infrastructures ou si les infrastructures ne sont pas développées sur le territoire, bien, quand on fait le calcul finalement du coût de la valorisation de la matière ou de l'enfouissement de la matière plus les coûts de transbordement et les coûts de transport, bien, on arrive avec des coûts qui sont démesurés pour le contribuable pour être capable de valoriser, qui fait que c'est l'enfouissement finalement qui gagne au niveau du choix.

1535 L'autre particularité qu'on a développée, qu'on va mettre en lumière dans le fond avec notre centre de transformation, c'est au niveau de la sensibilisation. Présentement, il y a beaucoup de campagnes qui se font sur le recyclage, mais nous, ce qu'on a vu, c'est que, quand les citoyens voyaient directement qu'est-ce que la matière devenait, c'était beaucoup plus engageant.

1540 Donc, ce qu'on a décidé de faire, avec notre site industriel, c'est de le rendre écotouristique, parce que vous savez que la Gaspésie est un lieu fortement visité pour les touristes, donc on veut inviter autant la population locale, autant les touristes, à venir visiter notre lieu, afin de les sensibiliser sur l'économie circulaire, la symbiose industrielle, le développement durable, la chaîne de valeur du 3RV-E, l'écoconception.

1545 On a déjà fait notre petite mascotte qui s'appelle Écolo-j, puis Écolo-j va s'assurer dans le fond que chaque visiteur s'engage à eux aussi transformer l'avenir au quotidien.

1550 Je vous invite à me poser les questions sur comment qu'on a fait pour trouver des solutions finalement dans une région comme la Gaspésie où est-ce que les enjeux sont très, très grands pour réduire finalement l'enfouissement des matières résiduelles.

1555

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Pouliot. Monsieur Renaud?

1560 **LE COMMISSAIRE :**

1565 Merci, Madame Pouliot. Vous mentionnez qu'on devrait interdire l'utilisation du bois comme matériaux de recouvrement. Ce que je comprends, dans le cas du bois récupéré dans des débris CRD, c'est qu'il y a différentes catégories, Q1, Q2, Q3. Peut-être, faire les nuances par rapport à votre recommandation; est-ce qu'on devrait empêcher, éliminer toute utilisation de bois comme matériel de recouvrement, peu importe la qualité du produit?

Mme MAGALIE POULIOT :

1570 Oui. En fait, oui, ce qu'on recommande, nous, c'est l'ensemble de la fibre, que ce soit sous forme de mélamine, de contreplaqué, toutes formes. Ce qu'on a fait dans notre produit qu'on a développé, on a pris en considération que la fibre de bois de CRD était contaminée, donc le produit qu'on a développé, c'est un béton bois-ciment qui, finalement, le fait qu'il y ait de la colle ou d'autres types de contamination n'est pas problématique dans notre produit.

1575 Nous, on savait qu'on allait avoir des petits gisements de chacune des catégories numéro 1, 2, 3 au niveau du bois, donc on n'a fait qu'une seule catégorie pour en tenir compte dans notre produit pour éviter justement un surpris à faire, puis augmenter les débouchés possibles au niveau de la fibre de bois.

1580 **LE COMMISSAIRE :**

1585 Vous demandez, dans votre mémoire, un incitatif financier pour compenser les coûts de transport. Est-ce que le fait de compenser les coûts de transport, ce ne serait pas nuisible pour des options de recyclage et de valorisation en région? Si on subventionne le transport pour sortir la matière de la région, ceux qui ont des projets de valorisation en région vont être pénalisés, parce que, là, ça devient plus intéressant avec la subvention de transporter le matériel à l'extérieur.

Mme MAGALIE POULIOT :

1590

En fait, moi, je le voyais à l'inverse. Donc, on va manquer de matière recyclée pour être à pleine capacité au niveau de notre site. Ce qu'on veut, ce n'est pas subventionner le transport pour que la matière se rende dans les centres de tri; ce qu'on veut, c'est subventionner le transport pour que les recycleurs puissent être capables de capter finalement les différents types de matières recyclées qu'ils génèrent dans les autres centres de tri qui deviennent un partenaire.

1595

Donc, moi, étant donné que je vais manquer de bois recyclé, profitant d'une synergie de transport, bien, je peux dire, bon, bien, mes métaux ferreux, je vais les envoyer en ville, mais sur mon parcours, ça va me permettre d'aller capter finalement du bois qui pourrait être dans les centres de tri du Bas-Saint-Laurent, soit à Matane, soit à Rivière-du-Loup, et que je puisse les recevoir finalement à Saint-Alphonse et les conditionner.

1600

Là, je vous donne notre exemple à moi, mais c'est la même chose sur tous les recycleurs puis tout ça. C'est quand la distance de parcours au niveau des matières de CRD devient trop grande, il n'y a plus, dans le fond, de gains pour aller capter cette matière-là.

1605

Ça fait que moi, ce que je disais, c'est qu'au niveau des subventions, souvent, au niveau des redevances, on va revoir la distribution des redevances auprès des centres de tri ou auprès des municipalités, mais je crois que, si on veut développer un réseau de fabricants, des gens qui vont utiliser la matière recyclée, bien, je crois que c'est eux autres qu'on devrait aider à ce qu'ils soient capables finalement d'aller chercher cette matière recyclée là aux endroits qu'elles sont. C'est là que je parlais d'une subvention au niveau du transport.

1610

LE COMMISSAIRE :

Ça ne toucherait pas, par exemple, des recycleurs qui seraient dans la région de Québec ou dans la région de Montréal, qui pourraient être intéressés d'obtenir de la matière à recycler et que, s'il y avait une subvention pour le transport, ça deviendrait intéressant d'aller chercher de la matière recyclée dans le Bas-Saint-Laurent ou plus loin?

1615

1620

Mme MAGALIE POULIOT :

1625 Bien, c'est sûr que la subvention doit être, dans le fond, adaptative selon la situation. Donc, il faut être capable de prioriser les gisements de proximité et non l'exportation finalement de plus en plus loin au niveau des matières.

1630 Quand je parle de subvention au niveau du transport, vous voyez, présentement, j'ai déjà la régie de la Gaspésie qui, par son réseau d'écocentres, vient nous porter le bois recyclé, mais quand j'arrive au niveau de Gaspé, bien, la distance de transport est trop grande. Donc, ils vont utiliser le bois avec un mélange de bardeau pour faire du matériel de recouvrement journalier au lieu de l'acheminer finalement à notre centre où est-ce que, nous, on serait capables de le valoriser.

1635 Ça fait que c'est sûr qu'il faut faire attention à la façon que les subventions peuvent être distribuées. Le but, nous, quand on a développé notre centre de transformation, le but, c'est de trouver des débouchés locaux, donc si des subventions servent encore à transporter nos matières résiduelles en dehors de la région, bien, on n'est pas plus avancés.

LE COMMISSAIRE :

1640 Mais est-ce que le fait qu'il y aurait, parce que je pense que c'est dans les cartons, ce projet-là, d'imposer une redevance sur les matériaux de recouvrement, est-ce qu'à ce moment-là ça deviendrait intéressant, même sans subvention, si certains matériaux payent une redevance même s'ils sont utilisés comme recouvrement, est-ce que ça ne deviendrait pas un incitatif justement à faire de recyclage?

Mme MAGALIE POULIOT :

1650 C'est sûr qu'il y a plusieurs façons qu'on peut s'y prendre pour arriver avec l'incitatif. Si on arrive avec le bannissement carrément, à ce moment-là on vient de régler une situation. J'ai vu aussi que Recyc-Québec, présentement, au niveau des écocentres, vont donner des subventions pour l'aménagement de leur écocentre, mais en priorisant les projets où est-ce qu'il y a une possibilité de valorisation du bois.

1655 Ça fait qu'il y a plein de mesures combinées, dans le fond, qu'on est capable de faire pour arriver à quelque chose qui a du sens, mais une des plus grosses problématiques qu'on a en région présentement, c'est vraiment la distance de parcours entre la personne qui génère la matière versus les infrastructures pour les trier et les acheminements au niveau des recycleurs.

1660 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Pouliot.

LE PRÉSIDENT :

1665 Madame Pouliot, est-ce que vous avez des partenaires, dans le cadre de l'innovation que vous avez faite? Des partenaires privés ou publics?

Mme MAGALIE POULIOT :

1670 Oui. Présentement, on est dans l'attachement financier de notre projet. Bon, on est dans l'attente que Recyc-Québec remette à jour certains programmes qu'on pourrait bénéficier, mais présentement on est seul dans l'aventure, mais on est là-dessus, on est sur le dossier.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Et, actuellement, donc vous le financez vous-même, ce projet d'innovation?

Mme MAGALIE POULIOT :

1680 Effectivement, on investit beaucoup d'argent à même la rentabilité de l'entreprise. Il y a le MEI quand même qui nous a supportés au niveau de l'étude de faisabilité puis le développement de notre produit comme tel - là, on va être rendu au niveau des infrastructures - qui va être déposée prochainement dans différents paliers.

1685

LE PRÉSIDENT :

1690 Le MEI n'a pas contribué du tout financièrement?

Mme MAGALIE POULIOT :

1695 Le MEI a contribué sur nos études de faisabilité.

LE PRÉSIDENT :

Juste faisabilité.

1700 **Mme MAGALIE POULIOT :**

Ça a été un de nos bons partenaires, oui, oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

1705 Très bien. Bien, merci beaucoup, Madame Pouliot.

1710 **Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE et M. SAAD SEBTI (DM125)**

LE PRÉSIDENT :

1715 J'appelle maintenant madame Marie-France Bellemare et monsieur Saad Sebti.

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

1720 Bonjour, est-ce que vous nous entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

On vous entend très bien, allez-y, Madame.

1725 **Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :**

Oui, parfait. Donc, bonjour, Messieurs les Commissaires, je m'appelle Marie-France Bellemare, je suis directrice générale de l'entreprise d'économie sociale Insertech, et je suis accompagnée aujourd'hui de mon collègue Saad Sebti, coordonnateur au marketing et au développement.

1730
Donc, Insertech, c'est une entreprise d'insertion qui a vu le jour en 1998, qui a été mise sur pied à l'origine pour créer des opportunités d'emploi pour des jeunes aux prises avec différentes difficultés d'intégration sur le marché du travail. Mais au fil des ans, Insertech a développé une solide expertise au niveau du reconditionnement et de la réparation du matériel informatique, faisant de l'entreprise un réel chef de file dans les activités qui permettent de prolonger la durée de vie des appareils informatiques.

1735
Aujourd'hui, Insertech compte une équipe de 25 permanents, accueille annuellement une cinquantaine de travailleurs en formation qui font un parcours de six mois de formation en contexte réel de travail.

1740
On opère une boutique en ligne, une boutique qui a pignon sur rue aussi dans Rosemont, où on vend du matériel informatique reconditionné, donc à des prix avantageux, et où on offre aussi des services de réparation pour les particuliers, donc réparation d'ordinateurs de table, réparation d'ordinateurs portables, écrans, etc.

1745
On crée aussi un soutien technique, en fait, à distance ou sur place, par exemple pour les gens qui sont en télétravail, donc il y a une réparation physique, mais du soutien aussi sur le plan de l'utilisation.

1750
Cette expertise-là qu'on a bâtie au fil des ans nous a permis de développer une compréhension fine autour de la gestion de la fin de vie du matériel informatique puis du potentiel

1755

immense en termes de retombées sociales et environnementales qui pouvaient être associées au réemploi et à la réparation du matériel, notamment pour réduire la quantité de résidus ultimes issus de cette industrie-là.

1760

Donc, aujourd'hui, on va vous exposer un peu les enjeux liés à la gestion des appareils informatiques en fin de vie, vous présenter les avantages que peut comporter une gestion qui miserait avant tout sur la réparation et sur le réemploi, et on va terminer avec les principales recommandations que cette analyse-là nous inspire. Alors, Saad, je te laisse y aller.

M. SAAD SEBTI :

1765

Bonjour, Messieurs les Commissaires. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1770

Oui, oui, absolument, allez-y, Monsieur.

M. SAAD SEBTI :

1775

Bonjour. Alors, tout d'abord, j'aimerais vous présenter quelques chiffres, en fait quelques éléments concernant une analyse de cycle de vie qui a été réalisée sur les appareils électroniques, qui révèle que 80 % des impacts environnementaux négatifs sont au moment de l'acquisition des ressources et de la fabrication des appareils.

1780

Mais il y a aussi, à l'étape de fin de vie, des dommages environnementaux qui sont très graves et très importants, surtout quand on parle d'enfouissement de ces appareils, des déchets électroniques. Alors, le problème, c'est qu'on ne connaît pas, au Québec, quelles sont les quantités de déchets électroniques qui sont enfouies, et on ne connaît pas non plus les taux de récupération.

1785

Alors, il existe bien un programme de récupération des produits électroniques, dans lequel sont inscrits des réemployeurs certifiés, comme Insertech, et des recycleurs certifiés, mais on ne connaît pas quelles sont les proportions de matériel qui sont traitées justement par ces joueurs, et ni quelles sont les quantités de résidus ultimes qui sont aussi enfouies.

1790 Alors, en plus de ça, il y a un système complètement parallèle de soi-disant recycleurs qui arrivent à avoir du matériel dans le but de les recycler, entre guillemets, mais retirent tout ce qui est lucratif, si vous voulez, mais le reste, on ne sait pas du tout qu'est-ce qui en est fait. Est-ce que c'est enfoui? Est-ce que c'est expédié ailleurs? Bref, on ne sait pas. Donc, il y a un enjeu à ce niveau-là.

1795 En fait, par rapport aux déchets, de manière générale, on dit souvent que le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Et pour éviter des dommages environnementaux, incluant ceux liés à l'enfouissement, bien, il y a la hiérarchie des 3R. Donc, dans l'ordre : réduction à la source, réemploi et recyclage.

1800 Alors, pour le premier R, qui est la réduction à la source, la réparation est un bon moyen. Là, on parle de prolonger la vie d'un appareil pour un même utilisateur. Mais pour ça, il faut mettre en place des conditions qui sont gagnantes.

1805 Tout d'abord, grâce à l'écoconception, en fait, en favorisant et en affichant la durée minimale d'utilisation d'un appareil, en interdisant aux fabricants de produire des appareils qui sont irréparables ou qui sont ou qui font l'objet d'obsolescence planifiée, il y a la question des pièces de rechange à des prix abordables et disponibles, ainsi que les manuels, les outils, mais pas seulement le temps où ils sont mis en marché, il faut que ce soit disponible bien après, sur la durée, et à l'accès aussi aux services de réparation.

1810 Alors, il y a une certaine limite à tout ce qui est mouvement *Do It Yourself*, réparation citoyenne, etc., mais il faut aussi qu'il y ait un réseau de réparateurs professionnels et indépendants et qui ont besoin d'être soutenus, donc qui doivent avoir eux aussi, au même titre que des recycleurs, avoir du soutien financier.

1815 Alors, le deuxième R, qui est celui du réemploi, bien, c'est prolonger la vie des appareils, mais pour d'autres utilisateurs. Et il y a bien entendu tout ce qui est : petites-annonces, faire des dons, donner au suivant, mais il y a aussi tout un volet qui est fait par des professionnels, qui est le reconditionnement, pour remettre en état les appareils de façon plus professionnelle.

1820

Et le troisième R, quant à lui, c'est le recyclage, mais là, on parle de démanteler les appareils pour en extraire les matières et en faire complètement autre chose. Mais là, les appareils ne sont plus utilisables en l'état.

1825

L'analyse de cycle de vie dont je vous parlais tantôt a révélé que le réemploi est neuf fois plus avantageux que le recyclage en termes de changements climatiques, par exemple, en termes environnementaux. Mais les deux sont complémentaires et absolument nécessaires, le réemploi et le recyclage.

1830

Sauf que le recyclage, c'est lui qui bénéficie le plus de visibilité. On dirait que les deux sont en compétition, mais c'est le recyclage qui est le plus visible. On parle beaucoup des Serpuariens, mais est-ce qu'ils ne servent réellement plus à rien, ces appareils-là?

1835

Donc, pour mieux arriver à gérer les déchets électroniques, bien, il faudrait mettre en place un système de gestion, justement, de ces déchets, et puis aussi faire en sorte que la hiérarchie des 3R soit respectée. Je passe la parole à Marie-France.

1840

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

Je vais vous parler pour ma part des retombées sociales du réemploi et de la réparation. Donc, Insertech a pu constater qu'effectivement ces activités-là étaient particulièrement propices à créer un impact, certes environnemental, mais aussi social.

1845

Vous avez peut-être entendu le fait que, notamment, c'étaient des secteurs d'activités où l'intensité des besoins en main-d'œuvre était de beaucoup supérieure à d'autres types de stratégie de gestion des matières résiduelles.

Donc, il y a une étude qui est sortie récemment *du Global Alliance for Incinerator Alternatives*, qui publiait dans son rapport que le secteur du réemploi créait 50 fois plus d'emplois que le secteur de l'incinération et près de quatre fois plus d'emplois que le secteur du recyclage. Donc il y a une intensité de main-d'œuvre, qu'on a pu constater chez Insertech.

1850 Chez Insertech, ces activités-là nous ont permis aussi de mettre sur pied des parcours d'intégration socioprofessionnels. Donc, depuis ses débuts, Insertech a intégré plus de 1 400 personnes en emploi, de jeunes adultes, à travers ces activités-là.

1855 Et ces stratégies permettent aussi l'accès à des biens de qualité à coût moindre, donc des ordinateurs de qualité qui, dans notre cas, sont 50 % moins dispendieux que l'équivalent ne le serait en neuf. Et bien sûr, la réparation, aussi, permet d'éviter qu'on ait à acheter des produits neufs, donc il y a un coût aussi, une amélioration sur le pouvoir d'achat des gens.

1860 Autre impact social, vraiment, sur la question de la modification des comportements, la modification des habitudes de consommation. Insertech a pu constater que le réemploi et la réparation sont propices à des activités de sensibilisation, de conscientisation des consommateurs.

1865 Donc, depuis 2015, Insertech a organisé 50 Réparothons, des événements où des particuliers sont invités à venir réparer eux-mêmes leur appareil, avec l'accompagnement de bénévoles, de techniciens bénévoles et de techniciens professionnels d'Insertech. Et on remarque finalement que ce travail-là, le fait, dans le fond, de pouvoir faire réparer son matériel ou de pouvoir acheter du matériel reconditionné, redonne au citoyen un certain pouvoir d'agir face au bilan environnemental de leur consommation numérique. Saad, je te laisse poursuivre.

1870 **M. SAAD SEBTI :**

Alors, on va poursuivre avec nos recommandations. Tout d'abord, il est nécessaire de quantifier quels sont les déchets technos, les déchets électroniques qui sont enfouis, pour qu'on puisse mieux identifier les sources des problèmes et puis appliquer des solutions, faire le suivi.

1875 Deuxièmement, bien, on parlait du système parallèle de recycleurs, bien, il faudrait faire en sorte qu'ils ne puissent plus évoluer justement dans ce système parallèle et enfouir les déchets électroniques sans contrôle et en toute impunité.

1880 Puis mieux définir aussi la notion de déchet, parce que dans tous ces déchets-là, bien, il y a encore des appareils qui sont utilisables, qui sont réemployables, et dont on peut prolonger la durée de vie. Pour la réparation, je te laisse continuer, Marie-France.

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

1885 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1890 Il faudrait aussi conclure, s'il vous plaît.

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

1895 Oui, d'accord. On achève. Donc, au niveau de la réparation, Saad en a parlé, mais globalement, on croit que la réparation doit devenir techniquement possible par une modification de la *Loi sur la protection du consommateur*, pour favoriser l'affichage de l'indice de réparabilité, obliger les fabricants à rendre disponibles des pièces de rechange, les manuels, etc.

1900 La réparation doit devenir accessible. On croit qu'il devrait y avoir un soutien à des services professionnels de réparation qui s'appuient sur une main-d'œuvre locale et des circuits courts. Au même titre qu'on soutient d'autres mesures dans le cadre de plans de gestion des matières résiduelles, on pense que la réparation devrait avoir sa place.

1905 Et on doit également soutenir le libre choix des services de réparation locaux pour les consommateurs, pour éviter qu'il y ait un monopole attribué aux fabricants puis de ne pas créer non plus... et permettre finalement le développement de services indépendants de proximité et l'autoréparation également.

1910 Finalement, on pense que la réparation doit devenir quelque chose de désirable, donc il faut travailler sur la sensibilisation du public, sur toutes les questions d'obsolescence, de réparabilité et développer des campagnes de sensibilisation à cet effet-là. Saad, je te laisse terminer.

M. SAAD SEBTI :

1915 Concernant le réemploi, comme je disais tout à l'heure, c'est de soutenir plus fortement le réemploi pour qu'il soit considéré avant le recyclage dans la hiérarchie des 3R, et aussi implanter

un système pour qu'on puisse faire le tri entre tout ce qui est réemployable, tout ce qui doit être recyclé, tout ce qui doit être enfoui, donc résidus ultimes. Voilà, on a fait le tour.

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

1920

Oui.

M. SAAD SEBTI :

1925

Donc, si vous avez des questions, on...

LE PRÉSIDENT :

1930

Merci, Madame, Monsieur. Oui, je commencerais par une ou deux questions. Enfin, si je comprends bien, vous avez une niche toute particulière à côté de l'ARPE, qui finalement s'occupe essentiellement, sinon exclusivement, de recyclage. Vous, vous avez une niche, donc de réemploi, réparation. Je suis curieux de savoir, première question : comment vous faites pour aller chercher le matériel?

1935

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

Tu veux y aller?

M. SAAD SEBTI :

1940

Oui, bien, je voulais juste préciser : on est un reconditionneur reconnu par le programme de l'ARPE-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1945

Mais est-ce que c'est l'ARPE qui... c'est grâce à l'ARPE que vous recevez le matériel?

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

1950 Non, on a des ententes directement avec principalement des entreprises, grandes entreprises, grandes institutions qui, lorsqu'ils renouvellent leur flotte d'ordinateurs, ont un contrat avec nous où on va vraiment recueillir le matériel, où on le traite et où on leur émet un rapport sur les retombées environnementales et sociales qui ont été permises par ce matériel-là.

1955 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous n'êtes pas vraiment sous la gouvernance de l'ARPE?

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

1960 On est un organisme indépendant. Comme disait Saad, on est certifié par l'ARPE comme reconditionneur. Donc, chaque trimestre on fait un rapport à l'ARPE des quantités de matériel qui ont été réemployées, et le matériel qu'on ne réussit pas à réemployer est acheminé à des recycleurs qui eux aussi sont certifiés par l'ARPE.

1965 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les...

1970 **Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :**

Mais une fois qu'on a envoyé le matériel aux recycleurs – pardon –, on ne sait pas qu'est-ce qu'il advient à la suite de ce matériel.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les recycleurs de matériel compétitionnent finalement avec vous?

1980

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

Vas-y, Saad.

1985 **M. SAAD SEBTI :**

1990 Bien, oui, comme je le disais, le recyclage et le réemploi sont en compétition alors qu'ils sont complémentaires. Nous, ce qu'on aimerait, c'est avoir accès à du matériel réemployable, et tout le matériel qui n'est plus réemployable, qui est vraiment en fin de vie, à ce moment-là, oui, on le fait recycler par les recycleurs certifiés. Mais tant qu'il a un potentiel de réemploi, d'être réutilisé dans la communauté, il faudrait prolonger sa durée de vie.

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

1995 Et on a, c'est ça, il n'y a aucun incitatif, aucun quota de réemploi qui sont précisés dans le règlement justement sur le traitement des appareils électroniques. Donc, c'est un peu laissé au bon vouloir des entreprises qui constituent l'ARPE. Mais en fait, comme ces gens n'ont pas tellement intérêt à ce qu'il y ait un réemploi, mais plutôt que les gens achètent des appareils neufs, bien, on a tendance, on croit, à favoriser le recyclage plutôt que de prolonger la vie du matériel et ainsi éviter des produits en fin de vie, qui le sont prématurément, finalement.

2000

LE PRÉSIDENT :

2005 Est-ce que vous croyez qu'il faudrait penser à forcer le passage par des reconditionneurs avant d'envoyer le matériel au recyclage?

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

2010 On croit tout à fait que ce serait l'étape, comme disait Saad tout à l'heure, qu'il y ait vraiment la hiérarchie des 3RV qui soit respectée dans cette analyse-là, donc une activité de tri en amont qui permettrait de retirer le matériel pour lequel il y a encore un potentiel de réemploi, du matériel qui ne peut pas être réemployé et doit être recyclé.

2015 Donc, effectivement, on pense que ça devrait être... parce qu'on nomme, dans le règlement, qu'effectivement on doit respecter la hiérarchie des 3RV, mais dans la pratique ce n'est pas du tout appliqué.

LE PRÉSIDENT :

2020 Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

2025 Oui, merci beaucoup. J'aimerais ça savoir : est-ce que Insertech reçoit une compensation financière qui provient des écofrais, qui vous revient, comme vous êtes un recycleur... pas « un recycleur », un reconditionneur d'appareils?

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

2030 On reçoit un petit montant par rapport qu'on émet, qu'on remet à l'ARPE sur la quantité de matériel réemployé, et le matériel qu'on envoie au recyclage, le matériel qu'on ne peut pas réemployer qui est envoyé au recyclage, on est finalement financé au même taux que d'autres entreprises. Mais on n'a pas de... on n'est pas compensés pour le service environnemental, si on veut, qui est offert par ce travail de reconditionnement.

2035 **LE COMMISSAIRE :**

2040 Vous avez parlé également de financement des services de réparation. Est-ce que, selon vous, ça ne devrait pas être couvert par la REP, par la responsabilité élargie des producteurs? Pour quelle raison ce serait financé autrement, là, par le gouvernement ou peu importe, mais pour quelle raison ce ne serait pas financé directement pas la REP, par les écofrais?

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

2045 Ça pourrait tout à fait passer par la REP. Ce qu'on dit, c'est que ça prend un certain soutien, parce que, pour que la réparation soit attractive, il faut que, bon, que le réparateur fasse ses frais,

mais puisse aussi charger des prix qui rendent la réparation intéressante versus l'achat d'appareils neufs.

2050 Puis dans toutes les analyses qui sont faites présentement sur la réparation au Québec, on voit un manque de relève, un manque de... c'est ça, des installations qui ferment parce que les gens arrivent tout juste à couvrir leurs frais avec le service de réparation.

2055 Donc, s'il y avait vraiment un soutien financier qui était offert à ces services-là, de 1), le milieu, le secteur d'activité pourrait redevenir plus attractif, on pourrait offrir des conditions de travail plus intéressantes, former de nouvelles personnes, et s'assurer que le service soit accessible aussi sur le territoire, parce que c'est un autre enjeu.

LE COMMISSAIRE :

2060 Je vais compléter, simplement, par rapport à l'absence de données; je suis quand même surpris, parce que justement il y a une REP dans le matériel électronique. C'est quoi, le problème qui fait qu'on n'a pas de données au niveau de l'enfouissement, au niveau d'où vont les appareils, comment ils sont traités? C'est quoi, le problème qui doit être résolu par rapport à ça?

2065 **Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :**

2070 Je vais peut-être dire un mot puis, Saad, je t'invite à compléter. Globalement, c'est que les ententes avec l'ARPE sont sous le sceau de la confidentialité, donc il y a une clause à l'effet que les données restent confidentielles. Donc, d'une part.

2075 Puis, comme disait Saad, aussi, c'est qu'il y a tout un réseau un peu informel de recycleurs qui n'est pas englobé par l'ARPE et par le règlement, et donc toute la matière qui est traitée par ces recycleurs-là, on n'a pas de données finalement sur ce qu'il en advient. Saad, est-ce que tu veux compléter?

M. SAAD SEBTI :

Je pense que ça répond pas mal, effectivement.

2080

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

2085

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais juste m'assurer d'une chose : c'est-à-dire que si la commission souhaite obtenir votre dernier rapport que vous présentez à l'ARPE, il faut que la commission adresse une demande à l'ARPE puisque vous êtes tenus à la confidentialité?

2090

Mme MARIE-FRANCE BELLEMARE :

Je crois que oui. Je ne pourrais pas vous dire par rapport à nos rapports à nous spécifiquement, mais je sais que, par le passé, il y a toutes sortes de démarches qui ont été faites par d'autres organisations pour avoir – notamment sur la *Loi sur l'accès à l'information*, puis ça a été extrêmement compliqué d'avoir les données.

2095

Donc, il semble y avoir une espèce d'omerta sur cette information-là alors qu'on croit que le public devrait savoir et que, si l'information était davantage disponible, la logique justement de la hiérarchie des 3RV s'imposerait d'elle-même et pourrait mener à des changements au niveau de la réglementation.

2100

M. SAAD SEBTI :

Peut-être, juste en complément, il y avait un...

2105

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je... non, allez-y, Monsieur, je continuerai après.

2110 **M. SAAD SEBTI :**

O.K., excusez-moi. En fait, j'allais dire qu'il y a un papier qui est sorti le 18 mars dans *Le Devoir*, par Alexandre Shields, qui explique justement toute cette problématique par rapport à la disponibilité des données, par rapport à la difficulté d'avoir les quantités, etc. Donc, je pourrai vous envoyer les références, au besoin.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, nous avons lu l'article aussi. Mais ce qui nous intéresserait : si les données que vous produisez sur la réparation, que vous avez évoquées tout à l'heure et que vous transmettez dans le cadre d'un rapport à l'ARPE, si ces données-là sont de nature non confidentielle, la commission souhaiterait que vous l'annexiez à votre mémoire.

2120 La commission, pour le moment, n'en fait pas une demande formelle, c'est-à-dire que si ce sont des données qui sont jugées confidentielles, la commission n'insiste pas là-dessus, mais si elles sont jugées non confidentielles, nous souhaiterions que vous l'annexiez à votre mémoire.

2125
Merci beaucoup, Madame Bellemare, Monsieur Sebti.

2130

M. CHARLES MONTPETIT (DM138, DM138.1)

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Et j'appelle maintenant monsieur Charles Montpetit.

M. CHARLES MONTPETIT :

2140 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour, Monsieur Montpetit.

2145

M. CHARLES MONTPETIT :

Alors, question d'usage : vous m'entendez bien?

2150

LE PRÉSIDENT :

Oui, absolument. Allez-y.

M. CHARLES MONTPETIT :

2155

O.K. Alors, je suis ici au nom d'un groupe citoyen qui s'appelle Propre.org et qui est appuyé par 13 grands groupes environnementaux, dont entre autres Équiterre, la Fondation Suzuki, Greenpeace, Nature Québec.

2160

Et nous nous concentrons sur un problème bien, bien précis, c'est-à-dire le problème des circulaires qui sont distribuées à tout le monde au Québec présentement, et ça, c'est 100 000 tonnes de matériel par année qui finissent par se retrouver dans les bacs de recyclage, et ça constitue 11 % de tout ce qui transite par les bacs. Et comme c'est un mélange de plastique et de papier, bien, les centres de tri ont tendance à avoir une grande difficulté à faire la séparation, tout ça, et ça finit par se retrouver à l'enfouissement.

2165

La réponse des distributeurs, c'est que chaque citoyen n'a qu'à faire un petit pas pour régler le problème, c'est-à-dire apposer un autocollant de refus sur sa porte ou sa boîte à lettres. Et, bon, il y a quelque chose d'un peu disgracieux déjà au départ comme concept dans le fait d'obliger chaque citoyen à décorer sa façade pour que ça puisse accommoder les distributeurs.

2170

Mais en plus, ce n'est pas très sensé de dire qu'il revient au consommateur d'afficher sur sa boîte à lettres tout ce qu'il ne veut pas recevoir. Imaginez si chaque publication au Québec procédait ainsi, bien, ça donnerait un résultat comme celui qu'on voit à l'écran.

2175 Et en plus, bien, il faut considérer qu'au Canada les boîtes à lettres électroniques sont protégées par la loi. La *Loi canadienne antipourriel* dit spécifiquement qu'on ne peut pas envoyer des cybercirculaires à tout le monde sans qu'ils aient offert leur consentement préalable. Et ça, ce n'est pas le cas pour les circulaires de papier. Les boîtes à lettres réelles ne sont pas protégées, elles.

2180 Alors, il me semble que le gouvernement du Québec pourrait appliquer exactement la même philosophie, c'est-à-dire de dire qu'il faut que les gens offrent leur consentement avant même qu'on leur envoie des circulaires.

2185 Et, de toute façon, le plus gros problème, c'est que ça ne fonctionne pas, le système des autocollants de refus. Même quand quelqu'un en affiche, bien, il arrive souvent que ces gens-là reçoivent quand même des circulaires. Et même quand ils se plaignent au distributeur, bien, on leur répond : « D'accord, nous allons corriger le problème », et dans bien des cas le problème n'est pas corrigé.

2190 Ce qui aboutit comme conclusion au fait que tout le système actuel, qu'on appelle « de *locked-out* », c'est-à-dire du refus de la part du consommateur qui doit être exprimé, bien, c'est un système qui ne fonctionne pas. C'est une simple façade pour l'industrie qui fait croire qu'il suffit de se reporter à ce système-là pour régler le problème, et, en réalité, ça n'est pas le cas.

2195 Et là, je ne parle pas juste des sacs de circulaires. On parle beaucoup d'eux parce que, bien, c'est les seuls qui signent leur méfait, si j'ose dire, et qui, même, mettent leurs coordonnées imprimées sur chaque sac, mais le problème se retrouve pour n'importe quelle forme de circulaires au Québec, même quand il s'agit de simples petits dépliants. On peut voir sur la photo qu'eux non plus ne respectent pas souvent les pictogrammes de refus.

2200 Et ça, bien, ça se produit, ces infractions-là, des milliers de fois chaque semaine, partout au Québec. Et en tant que mouvement citoyen, nous avons fait une recherche, nous avons carrément photographié 30 000 infractions, la plupart d'entre elles dans à peine 30 pâtés de maisons. 80 %
2205 des 30 000 infractions sont survenues à l'intérieur de 1 millième de 1 % de la ville de Montréal. Alors, imaginez ce que ça donne : s'il y en a eu 30 000 dans une si petite surface, bien, si on comptait partout au Québec, ça donnerait un nombre d'infractions énorme.

2210 En fait, même quand il n'y a pas d'infraction, il y a quand même un problème. Bout à bout, les 182 millions de sacs de circulaires, à eux seuls, qui sont distribués chaque année au Québec, feraient deux fois et demie le tour de la Terre. Alors, c'est là qu'on voit que ce n'est pas un problème mineur. Les gens pensent que ça en est un, parce qu'ils ne voient qu'un sac à la fois devant leur porte, mais quand on regarde le problème dans son ensemble, on constate qu'il est énorme.

2215 Et la réponse de l'industrie, encore une fois, bien, ils blâment le public. Ils disent : « C'est le public qui devrait ramasser, trier et recycler nos rebus. » Et ça, c'est une attitude qu'on trouve un petit peu absurde à la base, parce que, dans le cas de n'importe quel autre rebut, si quelqu'un disait « On va en déposer chaque semaine au pied de votre porte et c'est à vous de les trier et d'en disposer correctement », bien, il n'y a personne qui accepterait ce genre de solution là. Mais apparemment, on est tellement habitué au Québec que les circulaires fonctionnent de cette façon-
2220 là qu'on ne s'en étonne pas dans leur ça.

Pendant ce temps-là, l'industrie elle-même ne respecte pas sa propre consigne de séparer, de trier le plastique et le papier pour pouvoir recycler : il arrive souvent que des ballots entiers de sacs de circulaires sont jetés dans la nature pour que l'industrie puisse atteindre le quota qu'elles ont promis aux annonceurs.
2225

Si vous croyez que l'image que je viens de vous montrer était une exception, eh bien, non, ça se produit souvent. Et ça, ça peut être aussi bien dans la nature que sur n'importe quel coin de rue ou au pied de poubelles publiques. Les ballots non triés, avec encore les circulaires à l'intérieur des sacs, s'accumulent et finissent par ne pas pouvoir aller au recyclage et aboutissent à l'enfouissement.
2230

Une autre réponse de l'industrie à tout ça, c'est de dire que : « Nous utilisons du plastique recyclé. » Alors, ils laissent entendre que, bien, à partir de là, il n'y a pas réellement de pollution qui se produit.
2235

Ce n'est, hélas, pas le cas, parce que quand on utilise du plastique soi-disant recyclé, bien, c'est un sac qui se dégrade aussi lentement qu'un sac de plastique neuf. Et comme c'est un sac de plastique qui contient du papier, bien, le sac, qu'il soit recyclé ou non, empêche tout autant dans les deux cas le recyclage du papier qu'il contient. Alors, c'est pour ça qu'il y en a autant que ça qui se
2240

retrouvent à l'enfouissement : c'est justement parce que le triage ne se fait pas, et non pas parce que le plastique est recyclé ou non.

2245 Pendant ce temps-là, même si l'industrie a l'air de dire qu'elle encourage moins l'utilisation de plastique neuf, ça ne l'empêche pas d'offrir à chacun des annonceurs qui s'annoncent dans les sacs, entre autres, un sac distinct, de façon à ce qu'ils puissent se mettre en valeur. Alors, il arrive que, lors d'une même semaine, ce n'est pas un seul sac que chaque résidence reçoit au Québec, c'est non seulement le sac régulier, mais un sac supplémentaire qui met en valeur un seul des annonceurs.

2250 De toute façon, même s'il y a des amendes qui essaient de régler tout ça, elles sont si rarement appliquées que l'industrie se permet tout simplement de les incorporer à ses frais généraux. On a ici un rapport annuel où on voit, sur la ligne « Amendes pour dommages environnementaux », que ça s'élève à 10 000 \$ pour cette année-là. Et si on compare ce montant-
2255 là au montant qu'ils reçoivent en revenus, sur la ligne suivante, bien là, c'est plus de 2 millions qu'ils reçoivent en revenus. Alors, c'est pour ça que le 10 000 \$ d'amende qu'ils reçoivent de temps à autre, bien, ce n'est pas ça qui va faire arrêter les choses.

2260 La solution, bien, il y en a trois. Ce qu'on prône, nous, c'est qu'il faudrait que le gouvernement précise dans la *Loi sur les compétences municipales* qu'un article publicitaire peut uniquement être déposé sur une propriété privée si un pictogramme indique que les résidents acceptent d'en recevoir, et non pas, donc, que les résidents mettent un pictogramme en cas de refus. Alors, dans un tel cas, bien, les distributeurs se retrouveraient à mettre uniquement des circulaires dans les boîtes où il y a un autocollant d'autorisation.

2265 Deuxième solution : il faudrait amender l'article 53.28 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour carrément interdire les sacs de plastique qui emballent les articles publicitaires. Il y a déjà beaucoup de municipalités qui ont pris cette initiative-là, mais uniquement pour les sacs utilisés dans les supermarchés et d'autres commerces, et il y a toujours une exception
2270 qui dit : « Ah, mais les sacs de circulaires, eux, ils peuvent continuer. » Bien, ce serait peut-être bien qu'on n'accorde plus une exception à celui qui distribue essentiellement le plus de sacs de plastique au Québec, c'est-à-dire 182 millions par année.

2275 Et troisième et dernière solution que nous proposons : il faudrait qu'on fasse respecter les
règlements, entre autres en implantant des mesures comme le recrutement d'inspecteurs, vu que
souvent on nous dit qu'il n'y a pas assez de personnel pour s'assurer que les règlements sont
respectés ou les lois sont respectées. Et tant qu'à y être, bien, si on veut être absolument sûr de
pouvoir se payer tous ces inspecteurs-là, bien, on n'aurait qu'à augmenter les amendes, en cas de
besoin.

2280 Et si on est un petit peu sceptique que ces mesures-là pourraient fonctionner, nous terminons
avec une petite expérience que nous avons faite dans un quartier de carrément trois pâtés de
maisons où il y a 269 résidences qui reçoivent des circulaires. En une heure, nous avons dénombré
122 infractions dans ce quartier-là. Et 122 sur 269, bien, c'est un taux d'infraction de 45,4 %.

2285 Alors, si on appliquait ce taux d'infraction là pour se faire une idée au Québec de combien il
y en a, dans l'ensemble de la province, des infractions, si on l'appliquait aux 3,5 millions de sacs
publicitaires qui sont distribués chaque semaine au Québec et qu'on appliquait le taux d'amende
qui est en vigueur à Montréal présentement, c'est-à-dire 4 000 \$ par infraction, bien, ça donnerait
2290 un total annuel d'amendes de 330 512 000 000 \$ d'amendes.

Alors, contrairement aux 10 000 dont je vous parlais tout à l'heure, ça, je pense que c'est un
montant qui ne serait pas ignoré par les compagnies si jamais on commençait à appliquer ça d'une
façon sérieuse. Merci de votre attention, et maintenant je suis ouvert à vos questions.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

2300 Merci à vous, Monsieur Montpetit. Dites-moi, à la lecture de votre mémoire, on sent nettement
une exaspération. Vous avez entrepris et réalisé plusieurs démarches, notamment auprès de
certaines municipalités, dites-moi, selon vous, dans vos propres termes, pourquoi ces initiatives,
ces démarches que vous avez entreprises n'ont pas, selon ma compréhension, abouti à quelque
chose de tangible?

M. CHARLES MONTPETIT :

2305

Deux raisons : la première, c'est que chaque municipalité attend que quelqu'un d'autre donne l'exemple. Et ça veut dire, on a carrément eu une municipalité, à la Ville de Québec, qui nous a dit, lorsqu'on a voulu déposer des plaintes et leur dire « Pourquoi nous n'instaurez pas un meilleur règlement qui encadre les circulaires? », la réponse a été : « On attend de voir ce qui va se passer à Montréal. »

2310

Parce que, Montréal, présentement, on leur a un peu tordu le bras : on a demandé une consultation publique sur le sujet, la consultation publique a abondé dans le sens des trois recommandations que nous vous avons dites, et même là, bien, on attend encore des résultats.

2315

La seule municipalité au Québec qui a déjà agi sur le sujet, c'est Mirabel. Et pour éviter que ça donne le mauvais exemple du point de vue des entreprises à d'autres municipalités, bien, le principal distributeur au Québec de circulaires a poursuivi la Ville de Mirabel en question. Alors, encore une fois, tout le monde attend de voir ce qui va arriver avec le procès, et en attendant personne ne bouge.

2320

Si le gouvernement provincial décidait d'intervenir et d'implanter les mesures que nous avons mentionnées, non pas municipalité par municipalité, mais à l'échelle de la province d'un coup, ça aplanirait le terrain, et là, le monde cesserait d'attendre que quelqu'un d'autre agisse avant de suivre leur exemple.

2325

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud?

2330

LE COMMISSAIRE :

Merci, Monsieur Montpetit. C'est une compétence municipale de réglementer par rapport à ça; est-ce que je me trompe ou c'est ça qui est contesté dans vos...

2335

M. CHARLES MONTPETIT :

2340 Oui. Le gouvernement, présentement, effectivement, laisse à chaque municipalité le soin de réglementer les circulaires. On ne veut pas invalider ça. Quand on dit que le gouvernement pourrait, dans la *Loi sur les compétences municipales*, faire un amendement sur le sujet, bien, ça pourrait tout simplement couvrir une position de base, dans toute la province, lorsque les municipalités ne se prononcent pas sur le sujet.

2345 Parce que, tant qu'à y être, si on regarde la *Loi sur la qualité de l'environnement*, on ne laisse pas à chaque municipalité le soin de déterminer quel est le taux tolérable de contamination de l'eau ou d'autres problèmes environnementaux de cette façon-là. Le gouvernement provincial a comme politique d'avoir une sorte de règle de base pour tout le monde, et dans le cas des circulaires, bien, si on veut ensuite laisser à chaque municipalité le soin d'amender ce règlement de base là, bien là, les municipalités pourraient le faire à leur guise.

2350

LE COMMISSAIRE :

2355 Dans votre mémoire, Monsieur Montpetit, vous indiquez que les circulaires représentent 11 % des matières recyclables envoyées aux centres de tri. Vous mettez une référence, je suis allé voir la référence, c'est une référence qui est de la Ville de Montréal.

M. CHARLES MONTPETIT :

2360 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2365 Est-ce que ces statistiques-là peuvent être extrapolées? Selon vous, est-ce que ça peut être extrapolé pour l'ensemble de la province ou si ce 11 %-là c'est vraiment juste Montréal?

M. CHARLES MONTPETIT :

2370 Je ne peux pas me prononcer sur le sujet, c'est le seul chiffre qui existe présentement sur la proportion que les circulaires occupent dans le bac vert. Alors, je ne vois pas pourquoi ce serait particulièrement différent dans d'autres villes que Montréal, mais je n'ai pas d'autres chiffres sur le sujet.

LE COMMISSAIRE :

2375 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Montpetit.

LE PRÉSIDENT :

2380 Merci, Monsieur.

Mme MARCELLE TREMBLAY et M. JEAN-PHILIPPE MONFET (DM147, DM147.1)

2385 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant madame Marcelle Tremblay et monsieur Jean-Philippe Monfet.

2390 **Mme MARCELLE TREMBLAY :**

Alors, bonjour à vous tous. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2395 Oui, bonjour, Madame. Oui, je vous entends très bien.

2400 **Mme MARCELLE TREMBLAY :**

Je vous remercie, d'accord. Donc, on est ici aujourd'hui pour vous faire une brève présentation du mémoire présenté au BAPE par Gazon Savard Saguenay. Mon nom est Marcelle Tremblay, bien sûr, directrice à la recherche et développement pour l'entreprise Gazon Savard Saguenay, et aussi je suis accompagnée de mon collègue Jean-Philippe Monfet.

2405 **M. JEAN-PHILIPPE MONFET :**

Bonjour tout le monde. Donc, on va commencer par vous présenter qui est Gazon Savard, ensuite le contexte de ce qui est proposé. Ensuite, le cœur de ce qu'on va présenter, c'est la solution de tri mécano-biologique, TMB. Ensuite, on va finir par présenter les nombreux avantages des bénéfiques du TMB, dont celui de réduire les résidus ultimes.

2415 **Mme MARCELLE TREMBLAY :**

Donc, Gazon Savard Saguenay, c'est une entreprise familiale qui existe depuis minimum 65 ans. Ça a été créé par monsieur Gazon... « monsieur Gazon Savard », monsieur Savard lui-même. Et par la suite, six de ses enfants ont continué ce que monsieur Savard avait démarré.

2420 Il y a de ça, on va dire une trentaine d'année, dans les années 90, la Ville de Jonquière avait déjà une usine d'épuration et a approché l'entreprise pour être en mesure de, je dirais, revaloriser les terres de Gazon Savard pour, justement, le gazon.

2425 Donc, c'est comme ça que, depuis une trentaine d'années, Gazon Savard cumule plusieurs façons de composter et, aussi, avec pas seulement les boues du municipal, on a aussi les bouts de papetières, on a aussi les résidus de table, ceux des ICI et beaucoup d'autres qui font partie des CA remis par le ministère de l'Environnement.

2430 Donc, on y va avec la mise en contexte de notre système, on parle mécano-biologique, ce qui fait en sorte que présentement on dit que la matière organique est recyclée, donc non à l'enfouissement, et aussi, la solution du traitement mécano-biologique, c'est la récupération et aussi la valorisation et la réduction des quantités à éliminer.

2435 Ce qui veut dire que dans ce qu'on fait dans nos opérations, c'est qu'on va en chercher encore plus, ce que Jean-Philippe va pouvoir vous partager dans la *slide* qui s'en vient. Merci beaucoup.

M. JEAN-PHILIPPE MONFET :

2440 Oui. Effectivement, au Québec, présentement, sur les 396 kilos de déchets générés en moyenne par personne, il y a seulement 23 kilos qui finissent dans les bacs bruns. Donc, c'est très peu; c'est à peu près 12 % de toutes les matières organiques générées par la population. Il y en a à peu près 10 fois plus qui se retrouvent dans les bacs de déchets, peu importe leur couleur, donc il y a beaucoup de déchets organiques non valorisés.

2445 Et ça, c'est vrai même dans les villes qui sont très performantes pour la collecte des résidus organiques, avec les bacs bruns. Même celles qui ont le plus, ils ont quand même beaucoup plus de matières qui se retrouvent dans les déchets que dans les bacs bruns.

2450 Ce qui est proposé avec le TMB, c'est d'ajouter à ça plus que la moitié de ce qui est dans le bac de déchets ultimes. Donc, de couper de moitié ce qu'il y a dans ce bac-là en matières organiques dévalorisées, en plus de ce qui est valorisé par le tri à la source – quand il y a déjà le tri à la source –, pour atteindre jusqu'à 58 % de toutes les matières organiques qui seraient valorisées, donc plus de 100 kilos par personne par année.

2455 Et avec ça, on se rapprocherait beaucoup – et c'est peut-être la seule façon de se rapprocher – de l'objectif gouvernemental de valoriser – là, je ne me souviens plus –, je pense que c'est 60 % des matières organiques, dans un horizon prochain. Donc, de cette façon-là, le TMB est une façon très concrète pour aller réduire ce qui va à l'enfouissement, donc réduire les résidus ultimes.

2460 **Mme MARCELLE TREMBLAY :**

2465 Et pour aller dans la même veine que Jean-Philippe, je pourrais vous dire aussi que le TMB, en plus de faire le travail, c'est quelque chose qui en principe n'est pas compliqué. Donc, on commence avec la réception des ordures, à partir de là on fait le tri, puis surtout le retrait des encombrants.

Suite à ça, bien, il y a une première ouverture de sacs, et on continue toujours encore pour une autre ouverture de sacs, et c'est là que le matériel entre dans le panier qui, lui, tamise dans trois phases : on a la fraction fine, la fraction intermédiaire et la fraction grossière.

2470 Ce qui nous amène maintenant au compostage. Ici, la fraction fine s'en va dans l'aire de compostage qui suit, pour un certain temps, et la fraction intermédiaire, elle, va passer au séchage biologique, qui n'est pas non plus... dans les grosses populations, on prend une aire puis on la sèche, et donc, suite à ça, on est prêt à passer à l'affinage du compost, et en faisant le retrait des résidus inertes et inorganiques, pour en faire un compost de qualité, de très bonne qualité. Il sort
2475 de là sec, puis on n'a pas de difficulté à travailler avec ce matériau qui donne, en passant, de très, très, très bons résultats.

Donc, les bénéfices du TMB, c'est que l'augmentation de matière organique est collectée; les résidus ultimes, stabilisés, donc moins de GES. Il y a aussi la collecte simplifiée – ici, on a écrit
2480 « Aucun tri manuel par le citoyen », je vais revenir –, et ne nécessite pas non plus de nouveaux camions et aussi, surtout pas, une autre collecte.

Par contre, le tri qui peut être fait en amont par le citoyen, qui est déjà en fonction, ça se continue. On n'est pas obligé d'arrêter cette formule. Sauf que quand il y a, on va dire des citoyens
2485 qui vont aller dans le bac à ordures avec des RDD, si on veut, bien nous ce qu'on fait, c'est qu'on va les chercher, on les sort, puis on va les disposer dans les endroits requis pour ça, puis il y a même aussi de la ségrégation qui se fait avec le fer et les non-ferreux.

Je vais laisser la chance à Jean-Philippe de dire son petit mot de fin, s'il vous plaît.

2490

M. JEAN-PHILIPPE MONFET :

Effectivement, Marcelle, la qualité du compost produit – là, ce que vous voyez là, c'est une petite quantité de ce qui a été produit à grande échelle, parce que, depuis quelques années, Gazon
2495 Savard a fait une démonstration appuyée par le CRIQ qui a démontré la performance du procédé qui a été développé par Gazon Savard.

2500 Il y a eu quatre MRC qui ont participé dans ce projet-là de démonstration à grande échelle, et il y a même eu des tests faits pour comparer... pour des villes où il y a déjà une collecte de matière organique, donc il y a déjà le bac brun, et même dans ces villes-là, la quantité en kilos ou en fraction de ce qui restait en matière organique dans le bac de déchets réguliers, déchets ultimes qui allaient à l'enfouissement, il y en avait autant dans les meilleures villes qui avaient fait le tri à la source avec un bac brun à côté.

2505 Donc, ce n'est pas parce qu'il y a une collecte de bac brun qu'on doit se dire : c'est beau, il n'y a plus de matière organique dans les résidus, c'est tout le contraire. Il en reste tout autant. Et le TMB est la solution la plus intéressante d'un point de vue économique et environnemental pour sortir une majorité de ces résidus-là et éviter leur enfouissement, prolonger du même coup la durée de vie des cellules existantes, pour limiter le nombre de nouveaux sites requis pour la gestion des matières résiduelles.

2510

Mme MARCELLE TREMBLAY :

2515 Et avant qu'on demande, ce que Jean-Philippe a dit, pour justement tamiser ou traiter des ordures qui, dans la ville, avaient déjà le bac brun, ça a été fait sur trois saisons. Donc, on ne peut pas dire, vu qu'il y avait l'été, l'automne, bien, il y a eu l'hiver aussi. L'hiver, bien, les jardins, c'est rare, c'est rare qu'on fait le gazon en hiver aussi, donc on peut s'appuyer fortement sur l'expérience qui a été faite dans ces trois saisons.

2520 **M. JEAN-PHILIPPE MONFET :**

Ça fait qu'on est rendu aux questions?

Mme MARCELLE TREMBLAY :

2525 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2530 Oui, alors merci beaucoup, Madame, Monsieur. Écoutez, bon, si j'ai bien compris, donc il s'agit ici d'une étude pilote qui dure depuis quelque temps déjà, qui a été réalisée avec la collaboration ou avec la supervision du Centre de recherche industrielle du Québec; est-ce que c'est bien ça?

2535 **Mme MARCELLE TREMBLAY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2540

Oui. Alors...

M. JEAN-PHILIPPE MONFET :

2545 Ce n'est pas une étude, ça. C'est un projet de démonstration pleine grandeur et des équipements complets, là.

Mme MARCELLE TREMBLAY :

2550 Oui. Oui, oui. J'ai mal entendu. Je m'excuse, Monsieur, j'ai mal entendu la première phrase que vous avez dite.

LE PRÉSIDENT :

2555 J'ai dit : si je comprends bien, c'est une étude pilote que vous avez menée avec la collaboration du CRIQ. Vous avez produit un rapport, à cet effet? J'imagine que oui?

Mme MARCELLE TREMBLAY :

2560 Oui, il y a un rapport qui a été produit par le CRIQ. Je ne voulais pas...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il est de nature... excusez-moi. Est-ce qu'il est de nature publique?

2565 **Mme MARCELLE TREMBLAY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2570

Est-ce que vous pourriez nous envoyer une copie qu'on mettrait en annexe de votre mémoire?

M. JEAN-PHILIPPE MONFET :

2575

Il faudrait vérifier avec le CRIQ si c'est possible, d'abord.

Mme MARCELLE TREMBLAY :

2580 Oui. La captation, ça, on pourrait vous l'envoyer, ce n'est peut-être pas le rapport final au complet, mais il y a quelque chose qu'on pourrait vous partager.

LE PRÉSIDENT :

2585

Si vous pouvez le faire, nous l'apprécierions. Puis j'avais une question plutôt ponctuelle : vous avez indiqué à la toute fin, la dernière planche : « Aucun tri manuel par le citoyen ». J'ai un peu de difficulté à comprendre. Comment se fait-il? Il n'y aurait plus de bac brun?

M. JEAN-PHILIPPE MONFET :

2590

En fait, il y a deux options. Les villes où il n'y a pas déjà la collecte de matière organique par un bac brun, ce qui est le plus rentable et ce qui est le plus efficace, surtout pour les zones moins

denses, ce serait d'installer une solution de type TMB au lieu d'une collecte avec une troisième voie, des bacs bruns puis des collectes de camions qui se promènent de plus dans les rues.

2595

Par contre, là où il y a déjà la collecte trois voies, donc il y a déjà le bac brun, les municipalités et MRC peuvent continuer d'utiliser ça, sachant que ça couvre à peu près 25 % de ce qu'on peut aller récupérer. On peut aller en chercher beaucoup plus, donc l'approche serait de dire que, bien, on pourrait inviter les opérateurs de sites d'enfouissement à réduire davantage la quantité enfouie en installant, sur leur propre site, des solutions TMB, pour prolonger la durée de vie des cellules puis réduire l'enfouissement. Est-ce que ça répond bien à la question?

2600

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Renaud? Oui, absolument. Monsieur Renaud?

2605

LE COMMISSAIRE :

J'aimerais ça savoir : quand vous avez fait le projet pilote, est-ce qu'il y avait un intervenant du MELCC qui faisait un suivi, qui était impliqué au niveau des résultats du projet pilote?

2610

Mme MARCELLE TREMBLAY :

Oui, d'ailleurs on avait un certificat d'autorisation pour être capable d'effectuer le deux ans avec du tamisage qu'on a fait les ordures, on a tamisé 1 840 tonnes d'ordures ménagères, le petit 40 peut être 60, ultimement, mais étalé sur deux ans. Et le ministère de l'Environnement de Saguenay était très, très, très au courant, était invité. Ils venaient, je vous dirais, régulièrement, dans la mesure où il y avait des possibilités, mais ils sont venus.

2615

Même le ministère de l'Environnement de Québec est venu aussi. On parle du central. On a eu beaucoup de visites. Recyc-Québec est venu visiter aussi. Beaucoup d'intervenants qui sont venus voir qu'est-ce qu'on faisait au juste puis comment est-ce qu'on procédait, comment on fonctionnait. La radio, la télé, beaucoup, beaucoup, beaucoup.

2620

2625 Puis moi, je vous dirais qu'on est content de la réussite de... je voudrais juste ramener un petit peu tantôt : ce n'est pas une étude, hein, c'est vraiment un pilote qui a été fait à la grandeur, on ne dira pas totale, mais c'est quand même un procédé qu'on pourrait installer à quelque part puis il fait son tonnage, là. Oui.

2630 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui, O.K., j'avais bien compris, vous avez des résultats, vous avez fait des analyses du compost.

2635 **M. JEAN-PHILIPPE MONFET :**

2640 Et il y avait des gens du ministère de l'Environnement; je suis un peu surpris, parce que le compost de qualité agricole, vous nous dites que c'est un compost de qualité agricole puis, dans les audiences, il y a eu des gens qui sont venus nous dire que, par exemple Valoris, que le compost qui est issu des procédés TMB est contaminé, qu'il ne peut pas être utilisé pour des fins agricoles.

Même, je pense, en première partie d'audience, le ministère de l'Environnement avait dit que ces composts-là ne sont pas de qualité suffisante pour être utilisés.

2645 Comment vous expliquez, là... est-ce qu'il y a une différence dans les matières que vous avez mises dans le procédé? D'où vient cet écart-là entre votre conclusion, finalement, que le compost est de qualité agricole et ce qu'on a entendu, ce que les gens sont venus nous dire en audience?

Mme MARCELLE TREMBLAY :

2650 Bien, pour avoir suivi le projet, je vous dirais, de A à Z, les résultats à la fin, on fait un compost, on dirait de qualité B, tu sais, c'est du B. Maintenant, quand on parle d'agriculture, il n'y a rien qui dit que le compost, que le nôtre ne serait pas... non, c'est plutôt oui.

2655 Maintenant, on ne peut pas se comparer à Valoris. Et Valoris ne peut pas se comparer non plus à ce que Gazon Savard a fait ici. Ça, c'est leur chose. Je ne veux pas entrer là-dedans, c'est personnel. Je veux dire, « personnel », c'est leurs entreprises, c'est leur entreprise et il y a la nôtre.

Vous comprenez ce que je veux dire? Il y a le projet qu'on a fait aussi. On ne peut pas se comparer. Bon, je n'ai rien à dire contre eux pour les avoir visités aussi. Oui, Jean-Philippe?

2660

M. JEAN-PHILIPPE MONFET :

En complément, on peut dire que le compost ne serait pas destiné à une culture maraîchère, donc faire pousser des légumes, ce n'est pas le bon type de produit pour ça, pour la... mais il y a toutes sortes d'autres utilisations agricoles qui sont tout à fait compatibles avec le compost B qui a été produit par ce procédé-là.

2665

Mme MARCELLE TREMBLAY :

Et ce que j'aimerais ajouter, suite à ce que Jean-Philippe vient de dire, c'est que, et ça, ce n'est pas moi qui le dis, je répète, c'est qu'avec le bac brun, le compostage qui se fait avec la matière organique ne peut pas plus aller à la culture maraîchère, à la consommation humaine, si vous préférez. C'est ce qu'on m'a dit de part et d'autre, de tous les côtés.

2670

Donc, que ce soit issu du TMB, que ce soit issu du bac brun, que ce soit issu de toute forme, à partir du moment où c'est des résidus de table, si on peut appeler ça comme ça, ou de la matière organique, tu ne peux pas aller en culture maraîchère. Il faut que tu ailles en agriculture ou autres. Je dis bien « ou autres », parce que je ne suis pas capable de tous les nommer comme ça rapidement, mais c'est comme ça que ça fonctionne. Et je ne fais pas de lois, je les applique.

2675

2680

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie, je vous remercie beaucoup.

2685

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Tremblay. Pardon, vous voulez dire, ajouter un mot?

2690

Mme MARCELLE TREMBLAY :

Bien, je demandais si Jean-Philippe avait quelque chose à ajouter.

2695 **M. JEAN-PHILIPPE MONFET :**

Non, c'est bon.

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, alors, merci beaucoup à vous deux.

M. JEAN-PHILIPPE MONFET :

2705 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

2710 Ceci nous permet de clore la septième séance. La commission va reprendre ses travaux à 19 h ce soir. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 31 MAI 2021 À 19 H

2715

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2720 ET J'AI SIGNÉ :



2725 Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.